Commandant Cuignet

Souvenirs de L'affaire Dreyfus

1911

DU MÊME AUTEUR .

Pour paraître prochainement

LA DÉPÊCHE PANIZZARDI

et

Le « FAUX » DELCASSÉ

COMMANDANT CUIGNET

SOUVENIRS

DE

L'AFFAIRE DREYFUS

(1re série)

Le Dossier

Trarieux-Tornielli-Reinach

PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉDITION BELLEVILLE
29, RUE DU MOULIN-VERT

1911

PRÉFACE

*Je reproduis dans cette brochure, en y ajoutant d'importants détails, les articles que j'ai publiés dans l'*Action Française, *du 16 au 26 février inclus, sur un incident du procès Dreyfus, à Rennes.*

Ainsi qu'il est dit tout au début du récit qui va suivre, ces articles ont été provoqués par la publication dans le Matin *d'une lettre adressée par le général de Galliffet, alors qu'il était ministre de la Guerre, au Président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau. Il était question, dans cette lettre, d'une de ces manœuvres frauduleuses dont les défenseurs de Dreyfus étaient coutumiers et à l'aide desquelles ils ont essayé d'en imposer au pays, en lui faisant croire à l'innocence du condamné des Conseils de guerre.*

Toutes leurs machinations ont misérablement échoué; l'opinion n'a jamais été leur dupe : elle croit toujours, avec encore plus de force peut-être aujourd'hui qu'autrefois, à la culpabilité de Dreyfus.

L'ancien pensionnaire de l'Ile du Diable peut bien être libéré; mais cette libération, que l'opinion se refuse à ratifier, loin d'être un motif de triomphe pour ses artisans, n'est plus pour eux qu'une cause de discrédit, génératrice elle-même d'un danger

permanent pour le régime dont les amis d'un traître sont les représentants et les seuls soutiens.

Ce danger serait encore considérablement aggravé, si le pays avait connaissance de la nature des moyens qui ont été mis en œuvre pour arriver à le mystifier. Il sait bien, confusément, qu'on a eu recours au mensonge, à l'imposture sous toutes ses formes ; mais, à part la falsification éhontée de l'article 445 du Code d'instruction criminelle exécutée par l'indigne Ballot-Beaupré et approuvée par les misérables magistrats qui se sont faits les complices de leur Premier Président, le pays ne sait rien de précis, il est hors d'état d'apprécier le caractère des méfaits commis, il n'en connaît pas nominativement les auteurs.

Qu'arriverait-il le jour où les Français apprendraient, par exemple, qu'ils ont été littéralement vendus à l'étranger, en échange du concours apporté par celui-ci à l'œuvre de la réhabilitation de Dreyfus?... Quelle ne serait pas leur indignation, en se sachant entourés d'espions qui opèrent en toute tranquillité, au vu et au su du gouvernement !

Aussi, tous les efforts des protecteurs du régime tendent à rendre impossible, ou tout au moins inefficace, la divulgation des méfaits perpétrés pour la réhabilitation de Dreyfus. On étouffe les révélations qui se produisent quelquefois; on s'oppose habilement à leur diffusion; on organise autour d'elles le silence.

C'est à cette tactique du silence qu'auront en-

core recours, sans doute, les criminels dont je dévoile une fois de plus les agissements.

Réussiront-ils à maintenir une infranchissable barrière entre cette brochure et l'opinion?

Un prochain avenir nous le dira.

Paris, mars 1911.

Commandant CUIGNET.

LE DOSSIER

TRARIEUX — TORNIELLI — REINACH

Grande fut ma stupéfaction quand, dans la soirée du 14 février dernier (1911) m'étant procuré le numéro du *Matin* de ce jour pour lire la suite des « *Papiers personnels de Waldeck-Rousseau* », j'y trouvai ce passage d'une lettre écrite par le général de Galliffet à « *son cher Président et ami* », à l'occasion d'un incident qui venait de se produire au procès Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes :

Je renonce au dîner Brugère, parce que Cuignet arrive vers six heures et demie, envoyé par le président du Conseil de guerre, pour chercher lui-même *des lettres qui auraient été* subtilisées (*rassurez-vous, c'est avant nous). Je tiens à m'assurer que les recherches seront faites dans des conditions* rassurantes *et à faire signer les constatations par Cuignet. Le dos-*

sier, s'il est retrouvé, sera porté à Rennes par l'un des officiers de mon cabinet qui partira ce soir, en même temps que Cuignet. Je ne serai libre que vers neuf heures et demie à dix heures. Donc, à demain matin.

Par quel miracle d'imprudence et de légèreté ou par quel étrange défi un journal comme le *Matin* osait-il réveiller le souvenir de l'un des incidents de l'affaire Dreyfus qui établissent le mieux, sans contestation ni hésitation possibles, d'une part l'indignité des moyens mis en œuvre par la Cour de cassation pour annuler la première condamnation du traître, et de l'autre, les efforts désespérés tentés par le ministère Waldeck pour surprendre la religion des juges de Rennes et obtenir un acquittement? Que le *Matin* me permette de le lui dire : il a commis la « *gaffe* », la grande « *gaffe* », que l'invisible chef d'orchestre dont parle Liebknecht, et qui tient sous sa férule les maîtres apparents de l'heure présente, aura peut-être quelque peine à lui pardonner.

Quoi qu'il en soit, et puisque le *Matin*, en publiant la lettre du général de Galliffet, apprend au pays que des papiers auraient été « *subtilisés* » et soustraits à l'examen du Conseil de guerre de Rennes, je m'empresse de déclarer que le fait visé par l'ancien ministre de la Guerre est exact. Je vais dire en même temps ce que contenaient ces papiers,

pourquoi ils avaient été « *subtilisés* », et quels furent les incidents véritablement extraordinaires auxquels donnèrent lieu leur recherche et leur remise au Conseil de guerre.

Il me faut, à cet effet, remonter à quelques mois avant l'ouverture des débats de Rennes, jusqu'au début de l'enquête ouverte par la Cour de cassation sur la première demande en revision Dreyfus.

CHAPITRE PREMIER

LA FORFAITURE ET LA TRAHISON D'UN MAGISTRAT DE LA CHAMBRE CRIMINELLE

Ma déposition secrète sur la dépêche Panizzardi devant la Chambre criminelle

Le jeudi 5 janvier 1899, je comparaissais pour la deuxième fois (1) en qualité de témoin, devant la Cour de cassation, Chambre criminelle, constituée en commission d'instruction et chargée d'enquêter sur l'affaire Dreyfus.

Etaient présents à mon audition neuf conseillers, parmi lesquels le président Lœw, MM. Sevestre, Bard, Laurent-Atthalin, Roulier et Dumas. Le greffier de la Chambre y assistait également : il écrivait ma déposition sous ma dictée. Mon audition, comme celles de tous les autres témoins, avait lieu dans le plus strict huis clos.

A un moment donné, je m'interrompis pour demander une garantie de secret plus absolue, les faits dont j'allais parler étant de nature particulièrement confidentielle.

(1) Ma première déposition avait eu lieu quelques jours auparavant, le vendredi 30 décembre 1898.

Ces faits se rapportaient à une dépêche déposée au bureau de postes de la rue Montaigne, le 2 novembre 1894, c'est-à-dire le jour même où l'arrestation de Dreyfus avait été rendue publique, par le lieutenant-colonel Panizzardi, attaché militaire à l'ambassade d'Italie. Cette dépêche était chiffrée et adressée au Grand Etat-Major italien, à Rome. Le Bureau central des Télégraphes, tout en l'expédiant à son destinataire, en avait pris une copie qu'il avait transmise au ministère des Affaires étrangères (1). Celui-ci avait procédé au déchiffrement, et cette opération avait produit un texte en clair qui constituait une charge accablante contre Dreyfus. Des manœuvres dont je n'ai pas à faire le récit pour le moment (2) avaient empêché que cette charge fut produite, en 1894, devant le Conseil de guerre de Paris ; plus

---

(1) Les télégrammes chiffrés ne sont reçus en France que pour les communications internationales. La loi reconnaît au Gouvernement le droit de faire surveiller et de faire prendre connaissance par ses agents de toute la correspondance télégraphique émanant des particuliers. Cette surveillance incombe à Paris au Bureau central des Télégraphes qui prend copie des télégrammes quand il le juge utile, et transmet cette copie aux administrations compétentes : Intérieur, Affaires étrangères, Guerre, etc.

La copie de la dépêche Panizzardi fut adressée au ministère des Affaires étrangères parce que l'expéditeur appartenait au personnel diplomatique. Le Service des Renseignements avait surpris le chiffre de l'Attaché militaire italien et il l'avait transmis aux Affaires étrangères qui étaient ainsi en mesure d'opérer le déchiffrement.

(2) L'historique complet de la dépêche Panizzardi fait l'objet d'une brochure actuellement en préparation.

de quatre ans s'étaient passés depuis ; il n'avait plus jamais été fait mention, ni même allusion à cette dépêche dont personne ne semblait se soucier. J'avais, quant à moi, résolu de dévoiler son existence au cours de ma déposition devant la Chambre criminelle, mais j'avais, en même temps, le devoir de n'en parler qu'après m'être assuré du plus inviolable secret.

Je devais prévoir, en effet, que ma déposition sur la dépêche Panizzardi provoquerait, de la part des conseillers présents à l'audience, une multitude de questions, tant sur l'espionnage étranger et sur ses agents que sur les mesures adoptées par nous pour protéger les secrets de la défense nationale contre des investigations malveillantes. Or, l'espionnage était, d'une façon générale, dirigé et exécuté par les attachés militaires étrangers en résidence à Paris, qui opéraient presque tous au profit de l'Allemagne ; aussi étaient-ils l'objet d'une surveillance très étroite de la part du Service des Renseignements, et c'est en raison de cette surveillance que leur correspondance, par lettres ou par télégrammes, était soumise au contrôle du *Cabinet Noir*, dénommé en langage administratif « *le Service Officiel* ». Il est bien certain que, pour être efficace, cette surveillance ne devait pas même être soupçonnée par les intéressés. D'autre part, sa divulga-

tion pouvait créer à notre pays des complications extérieures peut-être très graves. L'intérêt national exigeait donc impérieusement que les déclarations que j'allais faire sur la dépêche Panizzardi, ou à l'occasion de cette dépêche, ne fussent pas exposées au danger d'être divulguées, et c'est à cette exigence que j'obéissais en demandant à la Cour de vouloir bien m'autoriser à ne pas dicter au greffier la partie de ma déposition qui devait suivre.

En réponse à cette demande, le Président Loëw me fit observer que les procès-verbaux de l'enquête ne seraient pas publiés et que, dans ces conditions, étant donnée par surcroît la discrétion professionnelle des magistrats qui m'entouraient, j'estimerais peut-être avoir déjà toutes les garanties de secret désirables.

Je répondis que l'idée ne pouvait pas m'être venue de mettre en cause la personnalité des membres de la Cour, et que cette assurance de non-publication des procès-verbaux était aussi de nature à me tranquilliser; mais, ajoutai-je, je ne l'étais encore que dans une certaine mesure. Les procès-verbaux pouvaient, malgré toutes les précautions prises, se perdre ou être dérobés, et j'avais, quant à moi, le devoir d'insister pour qu'il ne subsistât aucune trace matérielle des déclarations que j'allais faire.

M. Loëw, après avoir consulté ses collègues du regard, me dit alors que la Cour faisait droit à ma requête; il invita en même temps le greffier à ne prendre aucune note sur ce que je dirais et à n'écrire de nouveau que lorsque j'aurais prévenu la Cour que je pouvais recommencer à dicter.

Ainsi fut fait.

Je parlai pendant environ trois quarts d'heure, tant sur la dépêche Panizzardi que sur les mesures de surveillance adoptées par notre Service des Renseignements. Je répondis à toutes les questions qui me furent faites, et je le fis avec d'autant plus de liberté, en donnant à mes explications des développements d'autant plus précis, que j'étais assuré du plus inviolable secret.

Quand j'eus fini, je dictai au greffier, au lieu et place de la déposition que je venais de faire et pour servir en quelque sorte de trait d'union entre la dictée précédente et la dictée prochaine, ces quelques lignes que je reproduis d'après l'*Enquête de la Cour de cassation*, édition Stock, tome I, page 363 :

« *On a apporté au ministre de la Guerre un*
« *document émanant de l'agent B... et dont on*
« *a donné successivement deux versions : une*
« *seule de ces versions est au dossier (n° 44). Le*
« *texte de la deuxième pourrait être indiqué à*
« *la Cour par le général Gonse. La Cour esti-*
« *mera peut-être qu'il y aurait intérêt à*

« *entendre, au sujet de ce document, outre le*
« *général Gonse, MM. les généraux Billot et*
« *Mercier et M. Hanotaux.*

« *Le document original dont il est question*
« *était du 1er novembre 1894 (1), jour où a*
« *été rendue publique la nouvelle de l'arresta-*
« *tion de Dreyfus.* »

Seuls les très rares initiés à l'existence de la dépêche Panizzardi (2) auraient pu se rendre compte, à la lecture de ces lignes, de quel document j'avais parlé à cet endroit de ma déposition; ils se seraient figurés, d'ailleurs, que j'en avais parlé en termes vagues, d'une façon très incomplète. Quant aux renseignements absolument confidentiels que j'avais communiqués aux magistrats sur leur demande et dans la mesure strictement nécessaire pour établir l'importance de la dépêche Panizzardi, nulle personne au monde ne pouvait en avoir la moindre idée. Donc, si les procès-verbaux de l'enquête étaient un jour publiés (et M. Loëw m'avait affirmé que cette éventualité ne se produirait pas) (3)

---

(1) La dépêche est du 2 novembre ; c'est ce jour-là, et non le 1er, que l'arrestation de Dreyfus a été rendue publique. J'ai dû dicter, ou tout au moins, j'ai voulu dicter : 2 novembre. Mais je transcris ma déposition telle que la donne l'édition Stock.

(2) Ces initiés étaient au maximum au nombre de 12 ou 15 : anciens ministres, officiers et fonctionnaires des Affaires étrangères.

(3) Environ deux mois et demi plus tard, les procès-verbaux de l'enquête étaient publiés dans le *Figaro*, contrairement aux assurances qui m'avaient été données par M. Loëw. Ils ont reçu depuis une publicité officielle.

si, par impossible, ces procès-verbaux étaient perdus ou dérobés, de toute façon mes déclarations, dont il n'y avait pas trace écrite, ne seraient pas connues du public, et, par conséquent, de l'étranger, dont il ne fallait pas éveiller les soupçons.

Aussi, quand, quelques instants plus tard, mon audition étant terminée, je sortis de l'audience, je me retirai sans l'ombre même d'un souci.

Livraison de ma déposition secrète au comte Tornielli, ambassadeur d'Italie.

Je ne me préoccupais guère de la dépêche Panizzardi et de ce que j'avais pu dire à son sujet, quand, neuf jours après ma déposition, le 14 janvier 1899, vers neuf heures du matin, le commandant Rollin, pénétrant dans mon bureau, me tendit un papier en me disant : « *Lisez cela ; ça va vous intéresser ; il y est question de vous.* »

Je jetai les yeux sur la pièce ; elle débutait ainsi :

« *Le Cne est très surexcité par la déposition* « *du capitaine Guignet* » *(sic).* (1). J'allai à la signature ; je lus : *Lévèque*, un nom qui ne me disait rien d'ailleurs. Ce Lévèque ajoutait que *le Cne* (?) me défiait de prouver que Paniz-

(1) J'étais encore, à ce moment-là, capitaine ; j'ai été promu chef de bataillon quelques semaines plus tard, le 3 avril 1899.

zardi aurait adressé à son gouvernement une dépêche où il serait question de Dreyfus ; qu'il était d'ailleurs invraisemblable que le Service des Renseignements eût surpris, ainsi que je l'avais dit à la Cour de Cassation, le chiffre de l'ambassade d'Italie...

J'arrêtai ma lecture... et je renonce à dépeindre mon douloureux étonnement, l'angoisse qui me saisissait... Ainsi, ma déposition dont, comme je l'ai dit, il n'y avait pas trace écrite, qui ne vivait, qui ne pouvait vivre que dans mon souvenir à moi, dans celui des neuf magistrats de la Cour de cassation, et dans celui du greffier, cette déposition était connue en dehors de la Cour ! Il n'y avait pas de doute, pas d'hésitation possible !...

Je demandai, sur un ton anxieux, au commandant Rollin, quel était ce Lévèque, quel était le personnage désigné par lui sous les initiales : « *le Cte* ».

« *Le Cte* », me dit le commandant, « *c'est le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie ; Lévèque, c'est son valet de chambre, un de nos agents qui écoute aux portes.* »

Ainsi, c'était au comte Tornielli, à l'ambassadeur d'Italie, à celui qui avait le plus d'intérêt à connaître ma déposition, c'était à lui que ma déposition avait été livrée ! Et elle n'avait pu l'être que par un des magistrats qui l'avaient entendue, qui la lui avait

par conséquent rapportée ou fait rapporter !...

Sans plus faire attention au commandant Rollin, je me précipitai dans le bureau du ministre, M. de Freycinet. Ce bureau était attenant au mien ; une seule porte nous séparait. J'oubliai de frapper, je pénétrai en coup de vent. Le ministre se tenait au milieu de la pièce, ayant revêtu son pardessus, le chapeau sur la tête, prêt à sortir.

Je me précipitai vers lui.

— *Monsieur le ministre,* lui criai-je plutôt que je ne lui dis, *il vient de se commettre un acte de forfaiture et un acte de trahison dont je vous demande justice !*

Mon appel à la justice de M. de Freycinet, ministre de la guerre.

On devine la stupéfaction de M. de Freycinet devant mon irruption subite dans son cabinet : mon appel à la justice achevait de le bouleverser.

Le ministre s'avança vers moi, et, apercevant la lettre que je tenais à la main, il s'en saisit, la parcourut rapidement des yeux, retourna la feuille et, s'apercevant qu'elle ne portait d'écriture que d'un côté, recommença plus lentement sa lecture. Il finit par me dire d'une voix émue, sur un ton d'interrogation :

« *Je ne comprends pas?..* »

Et, en effet, le ministre ne pouvait pas

comprendre : il ne savait rien de ma déposition du 5 janvier, ni des circonstances qui l'avaient accompagnée ; il ignorait que j'eusse parlé de la dépêche Panizzardi; il ne pouvait deviner quel personnage était désigné par ces initiales : « *le Cte* », et Lévèque, le signataire de la lettre, lui était inconnu comme il l'était encore à moi-même quelques minutes auparavant.

Quant à moi, encore sous le coup de la révélation inattendue et brutale du plus abominable des crimes, je n'avais pu que pousser un cri de colère et de détresse. Il m'aurait fallu évidemment mettre tout d'abord le ministre au courant des faits : son interrogation inquiète provoquait les explications préliminaires qui lui étaient indispensables pour pouvoir comprendre. Je commençai un exposé ; mais je ne parvins à proférer que des mots hachés, des phrases sans lien entre elles :

« ... *J'ai déposé sur la dépêche Panizzardi*
« *la semaine dernière... J'ai demandé que ma*
« *déposition ne fût pas transcrite... Elle ne l'a*
« *pas été... J'ai dit tout ce que je savais, j'ai*
« *répondu aux questions qui m'ont été faites*
« *sur la surveillance des attachés militaires...*
« *Il n'y a pas trace matérielle de ma dépo-*
« *sition, et celle-ci est connue aujourd'hui du*
« *comte Tornielli : c'est lui, le Cte, en abrégé ;*
« *Lévèque, c'est un nom de guerre qui désigne*

« *son valet de chambre... Ma déposition lui a*
« *été portée par un des magistrats qui m'ont*
« *entendu...* »

M. de Freycinet fit un geste de protestation.

« *Ce ne peut être qu'un magistrat,* lui dis-je, *à*
« *moins que vous ne supposiez que ce soit moi...*
« *Mais je ne suis pas en relations avec Tor-*
« *nielli, que je n'ai jamais vu. Je ne connais*
« *pas non plus son valet de chambre, qui paraît*
« *entendre mon nom pour la première fois et*
« *qui le transcrit « Guignet », tel qu'il l'a*
« *perçu, en le dénaturant légèrement...* »

Il y eut un silence, M. de Freycinet paraissait consterné. Il recommença à lire pour la troisième ou quatrième fois la lettre Lévèque ; puis enfin, rompant le silence et fixant sur moi un regard véritablement angoissé :

« *Connaissez-vous le coupable ?* » me demanda-t-il.

« *Ça, non* », lui dis-je.

Puis, tout à coup, un souvenir me traversa l'esprit.

Aussitôt, après mon audition du 5 janvier, et l'audience terminée, le président Loëw, sortant de séance, avait été abordé par M. Trarieux qui l'attendait dans les couloirs. Tous deux étaient aussitôt partis à l'écart et ils s'étaient promenés, loin de toute oreille indiscrète, le président semblant être seul à parler, M. Trarieux esquissant des gestes

de surprise. Or, M. Trarieux et Joseph Reinach étaient signalés au service des renseignements comme ayant, tous deux et en même temps, des entrevues clandestines avec le comte Tornielli, à l'ambassade d'Italie! Ces entrevues avaient lieu le soir, à partir de huit heures et demie.

En ce moment, je revoyais Loëw et Trarieux dans la galerie Saint-Louis, et un soupçon m'obsédait. N'était-ce pas ma déposition que Loëw rapportait ainsi à Trarieux, pour qu'il la communiquât à Tornielli?

« *Je ne connais pas le coupable,* repris-je; *mais, en y réfléchissant maintenant, j'en soupçonne un...* »

« *Non,* s'écria vivement le Ministre en m'arrêtant d'un geste, *il faut une certitude.* » (1)

Puis, s'avançant vers son bureau, il prit sa serviette, y inséra la lettre Lévèque qu'il

---

(1) M. de Freycinet commençait à reprendre son sang-froid, et il redevenait peu à peu lui-même, c'est-à-dire le personnage fuyant, toujours uniquement préoccupé de ne pas rompre en visière avec le parti de Dreyfus, tout en ménageant les susceptibilités du parti contraire. Ma révélation de l'acte de forfaiture et de trahison commis par un magistrat de la Chambre criminelle lui avait causé tout d'abord un grand trouble : allait-il donc être contraint tout à coup de marcher contre Dreyfus!... Il avait voulu savoir jusqu'à quel point je pouvais *le faire marcher*, et de là sa question faite sur un ton d'immense inquiétude : « *Connaissez-vous le coupable ?* » Mais, puisque je ne le connaissais pas et que je n'avais que des soupçons, M. de Freycinet était un peu moins désemparé. Il verrait à se tirer du mauvais pas où je venais de le mettre; le tout était pour lui de gagner du temps.

n'avait pas cessé de tenir à la main, et se dirigeant vers la porte, il me dit :

« *Je vais au Conseil; attendez-moi.* »

Loëw et Trarieux.

Je rentrai dans mon bureau où m'attendait le commandant Rollin : depuis qu'il était venu me communiquer la lettre Lévèque, il s'était écoulé à peine un quart d'heure. Le chef du Service des Renseignements me demanda si je lui rendais le document qu'il m'avait remis. Je lui dis que celui-ci était entre les mains du ministre qui allait le communiquer au Conseil, le matin même. « *C'est donc sérieux?* » me dit-il. Je lui répondis affirmativement, mais je crois bien ne lui avoir dit que quelques jours plus tard, lors de la constitution du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, l'importance de la lettre Lévèque.

Resté seul, j'examinai à part moi, l'hypothèse de la culpabilité de M. Loëw avec la complicité de M. Trarieux.

« *Il faut une certitude* », m'avait dit M. de Freycinet. Mais ne suffit-il pas, pour inculper un individu, pour ouvrir contre lui une instruction, d'avoir des présomptions graves? Je me rappelai qu'il n'y avait même pas de présomption contre M. Bontoux, directeur de l'Union Générale, quand ce même M. Loëw,

alors procureur de la République près le tribunal de la Seine, le fit arrêter (1). L'arrestation de M. Loëw ne serait-elle pas mieux justifiée que ne l'avait été celle de M. Bontoux?

D'après des informations que la presse répétait constamment et auxquelles l'intéressé n'avait jamais opposé de démenti, le Président de la Chambre criminelle était un Juif et la religion protestante, dont il se réclamait, n'aurait été qu'une étiquette destinée à masquer sa nationalité. Originaire d'Alsace, substitut du Procureur Impérial à Strasbourg en 1870, il aurait tout d'abord accepté après la guerre d'être confirmé dans ses fonctions par l'administration prussienne. Puis, tandis que son frère, notaire à Strasbourg, avait franchement adhéré à la Prusse, il avait lui-même, mais tardivement, opté pour la France : cette option paraissait bien n'avoir été faite qu'après mûre réflexion et balance des avantages

(1) Le fait en question remontait à l'année 1882. A cette époque, l'Union Générale qui était une institution de crédit de création récente, avait pris presque subitement un essor considérable et elle paraissait vouloir disputer à la haute finance juive le marché des valeurs. Pour tuer l'Union Générale et sauvegarder ainsi les intérêts juifs, M. Loëw, Procureur de la République, provoqua de la part d'un actionnaire une plainte, non fondée d'ailleurs, qui lui permit de procéder à l'arrestation du directeur, M. Bontoux. L'Union Générale s'effondra aussitôt, provoquant par sa catastrophe un immense krack dont les répercussions sur l'épargne française ont été particulièrement douloureuses.

pour ou contre. A tous égards, par le fait de sa race, par ses antécédents et par ses attaches, Loëw était éminemment suspect au point de vue national. Quant à son devoir de magistrat, l'affaire de l'Union Générale suffisait à montrer quel cas il en faisait, dès que l'intérêt juif était en jeu : et cet intérêt n'était-il pas beaucoup plus engagé dans l'affaire Dreyfus qu'il ne l'avait été dans celle de l'Union Générale ?

Ce juif, Français de convention (1), rallié à la France par calcul, ce magistrat qui avait déjà forfait au devoir, était celui-là même qui présidait l'audience de la Chambre criminelle au cours de laquelle j'avais fait ma déposition secrète. C'était immédiatement après avoir entendu ma déposition, et pendant une suspension de l'audience, que Loëw avait conféré avec Trarieux. Tous deux s'étaient retirés à l'écart ; Loëw était seul à parler, il parlait hâtivement, ne disposant que des dix minutes de suspension. Trarieux écoutait, scandant seulement, avec des gestes brusques, le discours du président de la Chambre criminelle. Or, Trarieux, quoique

---

(1) Français de convention, parce que Juif.

Avant 1789, les Juifs n'étaient considérés dans aucun pays comme des nationaux ; les droits de citoyen ne leur ont été accordés dans les divers Etats que successivement et sous l'influence de plus en plus généralisée et dominatrice des principes de 1789, c'est-à-dire des « *principes modernes* », qu'un synode juif réuni à Bône en 1869 a acclamés comme étant « *les plus sûres garanties du présent et de l'avenir du judaïsme.* »

non Juif, était tout autant que Loëw, sujet à caution.

En 1895, moins de six mois après la condamnation de Dreyfus, il avait fait voter, en sa qualité de Garde des Sceaux, ministre de la Justice, la loi qui avait fourni aux amis du traître un moyen juridique pour demander la revision de son procès. Le projet de loi datait déjà de plusieurs années, il avait été ballotté de la Chambre au Sénat sans avoir jamais abouti, et il semblait abandonné, quand il fut repris par Trarieux, adapté par lui aux prochaines nécessités de la campagne dreyfusarde et voté hâtivement par les deux Chambres. Depuis, l'ancien Garde des Sceaux de 1895 ne s'était pas seulement déclaré partisan de la revision, mais il avait été le héros de divers incidents qui témoignaient de sa passion et de son manque absolu de scrupules, pour assurer le succès de la cause de Dreyfus. C'était ce défenseur de la trahison qui ajoutait aujourd'hui, à tant d'autres motifs de suspicion légitime, le fait de se rendre clandestinement, le soir, avec des allures de malfaiteur et en compagnie de Joseph Reinach, à l'ambassade d'Italie. Quel était l'objet de ce colloque mystérieux qu'il avait eu avec Loëw, aussitôt après mon audition ? Et puisque le comte Tornielli avait été presque immédiatement mis au courant de ma déposition secrète, n'était-il pas vrai-

semblable, probable même, que celle-ci lui avait été communiquée par Trarieux, préalablement informé par Loëw?

La dérobade de M. de Freycinet.

Telles étaient les réflexions que je voulais soumettre au ministre dès son retour, et quand, à midi moins quelques minutes, j'entendis sa voiture rentrer à l'hôtel, je me levai vivement, prêt à répondre à l'appel de M. de Freycinet : l'hypothèse qu'il pourrait ne pas m'appeler ne m'était même pas apparue. J'attendis, non sans impatience, pendant quelques minutes; puis, l'attente se prolongeant, je finis par faire demander à l'huissier si le ministre ne m'avait pas demandé. L'huissier me répondit négativement et me fit connaître que le ministre rentrait chez lui déjeuner. Au même moment, je voyais sa voiture sortir de l'hôtel.

Etonné de ce que M. de Freycinet ne m'eût même pas fait notifier sa rentrée, après m'avoir prescrit de l'attendre, je partis à mon tour, me proposant de revenir au ministère à la première heure de l'après-midi. Quand j'y arrivai, le ministre avait déjà réintégré lui-même son cabinet. Je frappai à la porte qui me séparait de lui; je n'obtins aucune réponse. Une deuxième, une troisième, une quatrième tentative n'eurent pas

de meilleur résultat. M'étant assuré que le ministre était toujours là, et qu'il était seul, j'eus pour la première fois l'impression qu'il se refusait à me voir ; je résolus d'en avoir le cœur net, et d'entrer quand même si, après avoir frappé une dernière fois, je n'obtenais encore aucune réponse. Je frappai donc à nouveau, et n'ayant pas entendu répondre, je voulus tourner le bouton : je constatai alors que la porte était verrouillée en dedans. La volonté de ne pas me recevoir était évidente, et elle était sans doute motivée par le désir de ne pas être obligé de s'expliquer sur la suite qui serait donnée à l'acte de forfaiture et de trahison révélé par la lettre Lévèque. Le ministre avait-il donc décidé de laisser un tel acte impuni ?

Que devais-je faire? En appeler au pays et lui dénoncer la trahison dont il était la victime de la part de la Chambre criminelle. Mais si le gouvernement, au contraire de ce que je croyais, avait pris des mesures utiles, conformes à l'intérêt national, et si, pour des raisons que je n'avais pas à apprécier en définitive, il avait simplement voulu, comme c'était son droit, ne pas me faire connaître ces mesures?!...

Bref, si M. de Freycinet m'avait paru perplexe dans la matinée, je l'étais bien davantage moi-même à la fin de l'après-midi de ce même jour. Je ne savais quel parti prendre,

et je n'avais personne près de moi à qui demander un conseil utile.

Le lendemain, 15 janvier, était un dimanche ; j'allai au ministère dans la matinée, ainsi que j'avais l'habitude de le faire. Je constatai que ma porte de communication avec le ministre était toujours verrouillée en dedans.

La situation fut la même pendant toute la journée du lendemain, lundi.

Enfin, le mardi matin, à peine étais-je arrivé à mon bureau, que je vis s'ouvrir cette fameuse porte de communication : M. de Freycinet me faisait signe d'entrer. Je m'avançai et je suivis le ministre qui allait vers son bureau ; arrivé là, il me tendit la lettre Lévèque, me disant simplement, tout en évitant de croiser mon regard : « *Classez ceci soigneusement ; il n'y a rien à faire pour le moment.* »

Rien à faire !... c'était bien cela... Loëw et Trarieux devaient avoir été prévenus... tous les compromis de la Chambre criminelle avaient dû se concerter entre eux, protégés et couverts par le Gouvernement... J'étais roulé... Ou mieux — (car moi, qu'étais-je ? sinon un modeste serviteur du pays)—, c'était le pays qui était roulé... La France était trahie une fois de plus au profit d'abominables criminels, en faveur de la réhabilitation de Dreyfus, pour la glorification d'un traître avéré.

Je me contins devant M. de Freycinet, et c'était le plus sage. Le gouvernement n'attendait qu'une occasion pour me remplacer; il n'aurait pas osé prendre l'initiative de me dessaisir de l'affaire Dreyfus, mais si je lui en fournissais le prétexte, il s'empresserait de le saisir. Une protestation de ma part eût merveilleusement servi ses desseins; je devais me taire pour pouvoir rester à mon poste et empêcher qu'il ne fût occupé par un arriviste quelconque ou même un partisan plus ou moins déclaré de la cause de Dreyfus.

Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

M. de Freycinet m'avait dit de classer soigneusement la lettre Lévèque, et je cherchais où la classer.

Je demandai au commandant Rollin s'il avait d'autres lettres émanant du même agent et se rapportant à l'affaire Dreyfus. Il m'apporta deux ou trois pièces où il était question des entrevues clandestines de Reinach et de Trarieux avec l'ambassadeur d'Italie. Ce fut l'origine du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, lequel s'augmenta successivement d'autres pièces, et qui en contenait environ une trentaine, lorsque je fus dépossédé de mes fonctions, trois mois plus tard, par une première mise en non-activité.

Chaque pièce qui arrivait était montrée au ministre et adjointe au dossier sur son avis conforme.

Le 16 février 1899 — (environ un mois après les incidents qui précèdent), — une nouvelle lettre de Lévèque nous apprit que l'ambassadeur d'Italie avait modifié son chiffre pour la correspondance secrète. L'ancien chiffre que le Service des renseignements n'avait pu se procurer qu'à grand peine et moyennant des dépenses élevées, devenait inutile. Nous perdions un précieux moyen de surveilllance et de protection contre les menées de l'espionnage étranger : c'était le premier effet de la trahison d'un membre de la Chambre criminelle !

Bientôt, le comte Tornielli intervenait officiellement en sa qualité d'ambassadeur pour certifier, contrairement à la vérité, que le colonel Panizzardi, son attaché militaire, n'avait jamais entretenu aucune espèce de rapport avec Dreyfus. Il payait le prix de la trahison.

CHAPITRE II

LES MANŒUVRES DE M. DELCASSÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les efforts des partisans de Dreyfus contre la dépêche Panizzardi.

Du jour où m'était parvenue la première lettre Lévèque, soit à partir du 14 Janvier 1899, j'aurais dû, semble-t-il, ne plus avoir de pensée que pour le crime révélé à la charge d'un magistrat, membre de la Cour de cassation. Le principal coupable était, selon toute probabilité, le président de la Chambre criminelle ; son complice tout indiqué était un sénateur, un ancien ministre de la Justice et garde des Sceaux, encore très influent dans les conseils du Gouvernement : la haute situation des coupables présumés, l'énormité du forfait commis, ses conséquences désastreuses pour les intérêts de la défense nationale, l'inertie criminelle du gouvernement en présence de l'attentat, tout cet ensemble de circonstances aurait

dû, en effet, m'impressionner au point de m'ôter la possibilité de reporter ma pensée sur un autre objet.

Mais, à l'époque dont je m'occupe ici, c'est-à-dire pendant ce premier semestre de l'année 1899, je voyais constamment se perpétrer les actes les plus monstrueux. Ils avaient pour auteurs ou pour complices les plus hauts fonctionnaires de l'Etat. Les ministres favorisaient eux-mêmes, tantôt en secret, tantôt ouvertement, toutes les machinations conçues pour mystifier le pays et assurer ainsi le triomphe de la cause de Dreyfus. Chaque semaine, pour ainsi dire, voyait s'accomplir un nouveau crime, tout aussi abominable, sinon plus, que celui qui l'avait précédé. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner si je ne me suis pas en quelque sorte hypnotisé dans mes réflexions sur le fait de la lettre Lévèque : je n'en n'avais pas le loisir.

Je ne me propose pas d'énumérer ici tous les forfaits accomplis pour assurer le succès de la première revision Dreyfus : la liste en est longue autant que douloureuse et suggestive. Je me bornerai à mentionner succinctement les manœuvres auxquelles se sont livrés les partisans du traître pour faire disparaître ou annihiler cette dépêche Panizzardi, dont j'avais révélé l'existence et dont les termes impliquaient l'aveu des

relations criminelles de Dreyfus avec l'attaché militaire italien. Si cette dépêche était connue dans sa teneur exacte, il fallait renoncer à tout espoir de revision ; aussi tous les efforts furent-ils faits pour éviter sa divulgation ou, si une divulgation se produisait, pour rendre celle-ci aussi peu dangereuse que possible.

Le démenti officiel que devait me donner le comte Tornielli et qui lui avait été payé d'avance par la livraison des secrets de notre Service des Renseignements, pouvait n'avoir qu'une action restreinte, et même tout à fait nulle, sur l'opinion. Celle-ci était naturellement plus portée à ajouter foi, dans une cause essentiellement française, à la parole d'un officier français, d'ailleurs en situation d'être renseigné, plutôt qu'à celle d'un étranger, fût-il ambassadeur : d'autant plus que cet ambassadeur avait, pour donner ce démenti, un intérêt personnel et un intérêt national, tous deux opposés à notre intérêt propre. Son intervention, acquise au prix d'une forfaiture et d'une trahison, ne parait que très insuffisamment au danger qui résulterait, pour le succès de la campagne dreyfusarde, de la divulgation de la dépêche. Le mieux était évidemment que je consentisse moi-même à ne plus faire état de ce document et que, comme garantie de mon silence futur, je voulusse bien déclarer so-

lennellement m'être trompé, lors de la déposition faite par moi à son sujet.

Deux essais de subornation de témoin.

C'est ce qui me fut demandé officiellement, le 20 janvier, c'est-à-dire six jours après l'arrivée de la lettre Lévèque, par M. Paléologue, ministre plénipotentiaire, chef de division au ministère des Affaires étrangères.

Ce *métèque* (1), que je connaissais à peine de nom, m'avait fait demander de le recevoir, pour lui permettre de me faire une communication urgente de la part de son Ministre, M. Delcassé. Il se fit annoncer vers cinq heures du soir, et dès l'abord il me manifesta le plus grand étonnement de ma déposition du 5 janvier. (*Lui aussi avait donc été mis au courant de ma déposition dont il n'y avait pas trace écrite dans les procès-verbaux de la Cour. Cette déposition avait sans doute été communiquée à tout l'état-major dreyfusard, en même temps qu'à l'ambassadeur d'Italie*). A entendre M. Paléologue, j'aurais outrepassé mon droit en traitant devant la Cour de la dépêche Panizzardi, qui était un document diplomatique et qui, à ce titre, relevait exclusivement de la connaissance et de l'appréciation du personnel des Affaires Etran-

(1) M. Paléologue est un Levantin dont le père s'est fait naturaliser Français.

gères. Tel était, du moins, l'avis de M. Delcassé, qui était outré de mon intrusion dans son domaine et dont le mécontentement s'augmentait encore du fait que je m'étais trompé du tout au tout dans mes diverses allégations au sujet de la dépêche. En conséquence, et *d'ordre de M. Delcassé*, M. Paléologue m'invitait à retourner devant la Cour, laquelle était déjà disposée, ajoutait-il, à m'accorder une audition spéciale pour me permettre d'annuler ma déposition.

Je me bornai à répondre qu'à mon sens les témoins avaient le devoir de dire à la justice tout ce qu'ils savaient, quelle que fut d'ailleurs la nature des faits ou des documents parvenus à leur connaissance. Quant à annuler ma déposition, je ne pouvais le faire qu'à la condition d'être convaincu au préalable de m'être trompé, et je priai M. Paléologue de vouloir bien me démontrer les erreurs que j'aurais commises d'après lui.

Mais, au lieu de satisfaire à ma demande, le porte-parole de M. Delcassé entreprit une violente diatribe contre mes anciens chefs, les généraux de l'état-major de l'armée, à qui il imputait toute la responsabilité de mes erreurs et auxquels j'avais bien tort, disait-il, de vouloir lier ma fortune, puisqu'ils étaient désormais sans crédit. Il me parla de la carrière très brillante qui s'ouvrait alors devant moi et qu'il ne tenait qu'à moi-même

d'assurer ; tandis que, si je persistais dans mon attitude hostile à la cause de Dreyfus, je serais brisé sans miséricorde. Mon *entêtement* (sic) à ne pas vouloir donner à M. Delcassé la satisfaction qu'il attendait de moi, paraissait à M. Paléologue incompréhensible : il me faisait observer qu'on ne me demandait rien d'extraordinaire, pas même de me déclarer en faveur de la revision, mais seulement d'aller dire à la Cour que je m'étais trompé sur la signification d'un document diplomatique. Ma bonne volonté serait récompensée par des avantages de carrière et par des avantages immédiats que M. Paléologue ne définissait pas ; mais les réticences de son discours, ses sous-entendus, ses suspensions brusques semblaient vouloir provoquer une invitation à se montrer plus explicite.

Parmi ces hommes de tous les milieux que le syndicat de trahison a réussi à embrigader, combien n'y en a-t-il pas eu à qui le marché entre l'honneur et l'intérêt a été posé sous une forme identique à celle qui a été employée vis-à-vis de moi par M. Paléologue, dans cette fin d'après midi du 20 janvier ! (1)

(1) Trois ans plus tard, le 13 février 1902, un autre délégué d'un autre Ministre, le Lieutenant-Colonel, aujourd'hui Général Bourdeaux, parlant au nom du Général André, dont il était le sous-chef de cabinet, me faisait des propositions analogues, sous une forme encore plus cynique : il m'offrait un emploi de trésorier-payeur général si je consentais à prendre par écrit l'engagement d'oublier certains faits de la campagne dreyfusarde, et en particulier la livraison à l'Italie de ma déposition secrète du 5 janvier 1899.

Malgré tout ce que je savais déjà de la façon dont le parti de Dreyfus avait acquis certains concours, j'étais stupéfait de l'audace et du cynisme de la démarche dont j'étais l'objet. Je me levai pour mettre fin à l'entretien, et je dis à M. Paléologue qu'il ne m'était pas possible de déférer au désir de M. Delcassé. J'ajoutai que si celui-ci était en désaccord avec moi au sujet de la dépêche Panizzardi, il lui appartenait de faire valoir lui-même ses raisons devant la Cour et que celle-ci apprécierait. Puis, pour me débarrasser de mon interlocuteur, j'invoquai un prétexte qui m'obligeait à sortir. Nous partîmes ensemble, et nous nous quittâmes à la porte du Ministère, où M. Paléologue avait fait attendre sa voiture : il était, en effet, venu du Ministère des Affaires Etrangères au Ministère de la Guerre, en équipage, aux frais de l'Etat bien entendu, comme il convient à *un diplomate en mission*.

Le lendemain matin, je rendis compte à M. de Freycinet de la visite que M. Paléologue m'avait faite la veille, et je lui manifestai toute mon indignation de la tentative de subornation dont j'avais été l'objet, *d'ordre de M. Delcassé*. Naturellement, le Ministre s'indigna avec moi, mais il s'abstint de porter plainte : il se disait peut-être, à part lui, que je devenais définitivement bien gênant.

J'eus une nouvelle conférence avec M. Paléo-

gue au Ministère de la Guerre un mois plus tard. C'était M. de Freycinet, à qui M. Paléologue aurait demandé une audience, qui m'obligeait à le recevoir, prétextant sa répugnance personnelle à conférer avec le personnage. Tout en m'inclinant devant l'ordre de M. de Freycinet, j'avais demandé qu'il voulut bien me faire assister d'un témoin qui pourrait au besoin certifier les circonstances de cette nouvelle entrevue. M. de Freycinet s'empressa d'acquiescer à ma demande, et il désigna pour recevoir M. Paléologue avec moi, le Général Chamoin, attaché depuis peu au ministère de la Guerre sans titre officiel, mais avec mission de relever sur les procès-verbaux de la Chambre criminelle tout ce qui, dans les dépositions des témoins cités devant la Cour, se rapporterait au fonctionnement des divers services de l'Armée (1).

Dès qu'il fut en notre présence, M. Paléologue se plaignit amèrement de ce que, quel-

(1) Le Général Chamoin était alors très vivement opposé au parti de Dreyfus, et il ne marchandait pas son zèle pour la cause anti-revisioniste. C'est à lui qu'est due la découverte d'une partie des méfaits commis par la Chambre criminelle, au cours de l'enquête sur la première revision; ce fut, en particulier, lui qui appela mon attention sur la collusion établie entre plusieurs magistrats et le Lieutenant-Colonel en réforme Picquart, pour permettre à celui-ci d'échafauder une argumentation susceptible de détruire l'effet de la déposition du Général Roget. Mais, peu à peu et à mesure que la complicité du Gouvernement avec les partisans du traître s'affirmait davantage, les convictions du Général Chamoin se transformèrent. Au procès de Rennes, où il avait été délégué par le Général de Galliffet, Ministre de la Guerre, il faisait des vœux pour l'ac-

ques semaines auparavant (exactement le 23 janvier, c'est-à-dire trois jours après son premier essai de subornation), j'avais déclaré, devant une commission de magistrats, n'avoir aucune confiance dans la bonne foi de certains agents du Ministère des Affaires Etrangères, dès qu'il s'agissait pour eux de se prononcer sur l'Affaire Dreyfus (1). Ma déclaration venait d'être rendue publique, et M. Delcassé entendait venger l'honneur de son Administration, mis à mal par moi. Il était en conséquence décidé à réclamer au Conseil des Ministres ma mise en non-activité immédiate, *à moins que je ne consentisse à annuler ma déposition du 5 janvier sur la dépêche Panizzardi,* ainsi que M. Paléologue me l'avait déjà demandé une première fois.

J'exprimai le regret de la publicité donnée à ma déclaration, en dehors de mon fait; ceci dit, j'ajoutai ne pouvoir corriger cette déclaration, sans mentir à une opinion mûrement réfléchie. Quant à l'option qui

---

quittement de Dreyfus et, quand il se rendit compte de la probabilité d'une condamnation, il écrivit au Ministre que *le procès finirait mal*. Depuis, il a encore accentué son dreyfusisme, et, lors de la deuxième revision, il n'a pas hésité à porter en faveur de Dreyfus un faux témoignage, en échange duquel il a reçu du Gouvernement les trois étoiles. — Le Général Chamoin, atteint récemment par la limite d'âge, est aujourd'hui du cadre de réserve.

(1) On trouvera les détails de cet incident dans ma brochure sur le **Faux** Delcassé. La commission dont il est ici question est celle qui fut chargée d'enquêter sur les agissements de la Chambre criminelle et dont le rapport aboutit à faire voter contre cette Chambre la loi de dessaisissement.

m'était offerte entre l'annulation de ma déposition sur la dépêche Panizzardi ou une démarche de M. Delcassé pour me faire mettre en non-activité, je dis à M. Paléologue qu'un homme, simplement respectueux de ce qu'il se devait à lui-même, n'aurait pas accepté de faire la commision dont il s'était chargé.

Très vivement, le général Chamoin s'interposa, multipliant les amabilités tant à M. Paléologue qu'à moi-même. Je me désintéressai de la conversation qui s'engagea alors entre « *mon témoin* » et le porte-parole de M. Delcassé; je m'éloignai d'eux et je m'occupai d'autre chose. M. Paléologue finit par se retirer, après m'avoir adressé un bref salut, et le général Chamoin le reconduisit jusqu'à la porte du bureau avec force cérémonies.

Le Faux Delcassé et ma mise en non-activité

M. Delcassé n'ayant pu venir à bout de ce que son délégué appelait *mon entêtement*, se décida, quelques semaines plus tard, à porter un grand coup.

Il produisit devant la Cour de cassation un document qu'il prétendit être le décalque de la dépêche Panizzardi pris à la presse à copier sur la minute même écrite de la main de l'attaché militaire italien, c'est-à-dire sur l'original. Bien entendu, ce décalque don-

nait de la dépêche un sens tout autre que celui indiqué par moi ; le texte n'était plus accusateur pour Dreyfus, et mes affirmations étaient anéanties par un témoignage matériel.

Malheureusement pour M. Delcassé, il se trouva que le document produit par lui était un FAUX pur et simple. La démonstration du *faux* fut faite par moi-même en présence de M. de Freycinet à M. Charles Dupuy, président du Conseil des ministres. Quelques jours plus tard, une nouvelle démonstration du *faux*, différente de la mienne, était obtenue par une commission de magistrats que présidait M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation.

Je mis immédiatement M. de Freycinet au courant de cette nouvelle preuve du crime commis par M. Delcassé pour aider à la réhabilitation d'un traître ; je lui demandai très respectueusement, mais aussi très catégoriquement, la mise en accusation du ministre des Affaires étrangères, bien autrement coupable, lui dis-je, que n'avait pu l'être autrefois le lieutenant-colonel Henry ; et si celui-ci n'avait pas été ménagé, combien ne fallait-il pas être plus inexorable vis-à-vis d'un haut fonctionnaire de l'Etat qui ne reculait pas devant *l'usage d'un faux* pour surprendre la religion des juges. M. de Freycinet, après m'avoir opposé d'abord un refus basé sur

une prétendue impossibilité d'agir contre M. Delcassé, s'écria tout à coup :

« *Eh bien, oui! vous avez raison; je vous remercie de m'avoir montré mon devoir ;* JE VAIS CASSER LES VITRES. »

Il me demanda seulement deux jours pour lui permettre de se rendre compte de la meilleure manière dont il pourrait arriver à les casser. Deux jours plus tard, M. de Freycinet se tirait d'embarras, en donnant brusquement sa démission, en pleine séance de la Chambre, et en la motivant par un manque d'égards manifesté pour sa personne sur les bancs socialistes.

Démissionnaire le 5 mai 1899, M. de Freycinet était remplacé le 7 par M. Krantz.

Le 11 mai, paraissait dans le *Petit Journal* un article relatif à mes démêlés avec M. Delcassé, rédigé et porté au journal à mon insu. Cet article ne relatait, d'ailleurs, que des faits d'importance secondaire, il passait sous silence le *faux* établi à la charge du ministre des Affaires étrangères. J'étais, en raison de la publication de cet article, mis en non-activité.

Quant à M. Delcassé, il restait ministre comme devant; il continuait à représenter la France devant l'étranger, et il ne fallut rien moins qu'un froncement de sourcils de l'Empereur allemand pour le faire choir, long-

temps plus tard. Les circonstances de sa chute lui ont d'ailleurs valu, à l'époque où elle s'est produite, et elles lui valent encore aujourd'hui l'avantage, d'avoir ce qu'on appelle « *une bonne presse* » : pour beaucoup de nos parlementaires « *conservateurs* », M. Delcassé demeure « *la personnification de la dignité et de l'honneur français* »...

Par le fait de ma mise en non-activité, prononcée le 12 mai 1899, je me trouvais dessaisi des différents dossiers de l'affaire Dreyfus : ceux-ci furent confiés au général Chamoin, qu'assistait un capitaine de l'état-major. Ces deux officiers devenaient responsables de tous les documents dont j'avais eu seul la garde pendant plus d'un an.

CHAPITRE III

UN DOSSIER EXPURGÉ ; — MON VOYAGE DE RENNES A PARIS

Ma demande de production devant le Conseil de guerre de Rennes du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

Le 3 juin 1899, moins d'un mois après ma mise en non-activité, la Cour de cassation, toutes chambres réunies, annulait, la condamnation prononcée quatre ans et demi auparavant contre Dreyfus par le premier Conseil de guerre de Paris, et elle renvoyait l'accusé devant le Conseil de guerre de Rennes.

Le procès s'ouvrait deux mois plus tard, et la première audience avait lieu le 7 août. Je déposai le 19 août, et, dès le début de ma déposition, je réclamai en ces termes la production devant les juges du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach :

« *Je dois signaler au Conseil l'existence au ministère de la Guerre d'un dossier que peut-être il jugera utile de consulter, si M. le mi-*

nistre de la Guerre croit pouvoir lui en donner communication. Ce dossier contient des renseignements détaillés sur des entrevues qui ont eu lieu entre des hommes qui ont occupé ou qui occupent une situation considérable dans l'Etat, et le représentant d'une puissance au profit de laquelle a été accomplie la trahison (de Dreyfus). *Je me borne à indiquer au Conseil l'existence de ce dossier. Je ne puis entrer dans les détails de ce qu'il contient avant que M. le ministre de la Guerre ait décidé s'il est possible de le communiquer.* »

Le général Chamoin, qui assistait, en qualité de délégué du ministre de la Guerre, à toutes les audiences du Conseil, ne fit entendre aucune observation; les juges ne me demandèrent de leur côté aucune explication complémentaire, et je continuai ma déposition sur un autre point.

Les autres dépositions suivirent; les jours se succédaient, le procès tirait à sa fin, et nul ne semblait se souvenir de ma demande de production du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

A la 20e audience, le lundi 5 septembre, ayant été provoqué par certaines allégations de la défense à intervenir aux débats, ainsi que je l'avais fait déjà précédemment à différentes reprises pour des raisons identiques, je profitai de ma présence à la barre pour rappeler l'existence du dossier dont j'avais

parlé dans ma déposition du 7 août, et j'insistai pour qu'il fût produit devant le Conseil.

Le général Chamoin déclara avoir le dossier par devers lui, mais ne pouvoir en donner communication qu'à huis clos.

Le Conseil décida qu'une audience à huis clos aurait lieu le lendemain, et le président m'autorisa, sur ma demande, à assister à cette séance.

Ma 1re déposition à huis clos; — les simplifications d'un dossier; — ma mission près du général de Galliffet, ministre de la Guerre.

Le lendemain, mardi 5 septembre, après que le Conseil eût entendu, également à huis clos et hors ma présence, une autre déposition sur un point spécial, je fus introduit, vers 7 h. 1/2, dans la salle des séances, et je pris ma place habituelle au banc des témoins.

Devant moi, à trois ou quatre mètres environ, était l'estrade, surélevée de quelques marches, où siégeait le Conseil. Les juges étaient assis en arrière d'une longue table recouverte d'un tapis vert : perpendiculairement à la direction de la table, et se faisant face, d'une part Dreyfus, le capitaine de gendarmerie préposé à sa garde, les avocats, Me Demange, Me Labori, et leurs secrétaires; de l'autre, le commissaire du Gouvernement, le commissaire suppléant et le

greffier. En arrière des juges se tenaient les juges suppléants, et un assez grand nombre de personnes, de trente-cinq à quarante, autant que j'ai pu en juger, autorisées par le président. Le général Chamoin, délégué du ministre de la Guerre, était parmi les assistants au huis clos.

A peine étais-je assis, que le général Chamoin s'avançait sur l'estrade et remettait au président un dossier enveloppé d'une couverture en papier bleu. C'était bien l'apparence tout au moins de la couverture que j'avais donnée moi-même au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach. Le président, élevant le dossier au-dessus de sa tête, me demanda de déclarer si je reconnaissais le dossier.

« *Je crois bien reconnaître la couverture,*
« répondis-je. *D'ailleurs le titre du dossier*
« *doit y être inscrit de ma main. Mais, avant*
« *de déclarer si la couverture contient le dos-*
« *sier dont j'ai réclamé la production, je vou-*
« *drais être autorisé à m'approcher et à véri-*
« *fier le contenu.*

Le président n'avait sans doute pas entendu ma demande : il tardait à répondre. Un des membres du Conseil, le lieutenant-colonel Brongniart, lui fit remarquer que je demandais à m'avancer.

« *Mais qu'il vienne, qu'il vienne!* » dit le président.

Je m'avançai donc; le colonel Jouaust tenait toujours le dossier dans la main. Quand je ne fus plus séparé de lui que par la table, il me renouvela sa question : « *Reconnaissez-vous le dossier* ? »

— « *Je demande à voir, mon colonel!* »

— « *Ah! oui, vous êtes de l'infanterie,* me dit en riant le colonel Jouaust : *un méfiant!* »

Le colonel Jouaust était du génie, et, pour comprendre sa boutade, il faut savoir que les fantassins sont en effet, dénommés, — je ne sais pas pourquoi, — « *les méfiants* », comme les cuirassiers ont pour sobriquet : « *les gros frères* ».

Cependant, souriant toujours, le colonel me tendait le dossier qui me paraissait très mince et avoir bien maigri, depuis quatre mois que je ne l'avais vu. Je le pris et, aussitôt après l'avoir ouvert, je constatai qu'il avait été soigneusement expurgé : toutes les pièces de quelque importance avaient disparu; il ne restait que des rapports de police sans valeur intrinsèque, surtout quand ils étaient séparés des autres pièces qui leur servaient de justification. Plus trace de la lettre Lévèque, ni de celle par laquelle on nous avait prévenus du changement de chiffre de l'ambassade; d'autres lettres étaient subtilisées : il manquait bien en tout, une vingtaine de pièces sur trente ou trente-cinq.

Je protestai vivement, en disant : « *Oui,*

c'est bien la chemise du dossier; quant au dossier lui-même, il a été tripatouillé, on en a extrait tous les documents importants, et il ne reste que des pièces sans valeur ».

Le général Chamoin, debout à mes côtés, était devenu blême.

« *Je ne suis pas coupable* » s'écria-t-il.

— « *Mais, mon général,* lui-dis-je, *je ne vous accuse pas, je n'accuse personne, et je suis hors d'état d'accuser qui que ce soit; je constate seulement que le dossier est réduit à rien, par la disparition des pièces les plus importantes* ».

Je fis connaître qu'il manquait entre autres pièces la lettre du 14 janvier, une autre du 8 février, une autre du 16. Je dis quel était l'objet de chacune de ces lettres; je citai des lambeaux de phrases dont j'avais gardé le souvenir.

Les juges, absolument stupéfaits et paraissant déjà convaincus de l'exactitude de mes dires par leur précision même, fixaient leurs regards sur le général Chamoin dont le trouble faisait vraiment peine à voir.

L'un des membres du Conseil lui demanda s'il connaissait les pièces dont je venais de parler; s'il se rappelait avoir lu les phrases citées par moi.

Le général répondit qu'il était hors d'état de rien préciser, mais qu'il était bien moins que moi versé dans la connaissance des dossiers. Comme il renouvelait ses protestations

d'innocence, un autre juge lui demanda s'il n'était pas possible de retrouver les pièces au ministère de la Guerre. Sans attendre la réponse du général Chamoin, je m'offris immédiatement à me rendre moi-même à Paris, si le Conseil voulait bien me donner officiellement mandat de rechercher les documents distraits du dossier.

Le Président, après avoir consulté ses assesseurs, me fit connaître que le Conseil adoptait ma proposition, et il chargea le commissaire du Gouvernement de faire le nécessaire pour me permettre d'accomplir ma mission.

Ainsi se termina cette première audience à huis clos, et à 11 heures je prenais l'express pour Paris.

L'accueil du général de Galliffet

J'arrivai à la gare Montparnasse vers les sept heures. Bien que n'étant pas encore sous le régime de l'Ouest-Etat, le train avait un gros retard. Aussi, sans perdre une minute, je me fis conduire à l'Hôtel du ministre de la Guerre : je supposais le ministre prévenu télégraphiquement de ma visite et m'attendant peut-être avec impatience.

Pendant le trajet de Rennes à Paris, j'avais eu tout le temps de réfléchir à l'accueil qui allait m'être fait.

Je ne connaissais pas le général de Galliffet, autrement que de nom et de réputation : je n'avais pas servi sous ses ordres, et lui-même ne m'avait sans doute jamais vu. Aucune relation antérieure n'avait préparé ce premier contact, qui me paraissait devoir être épineux, autant en raison de la mission que je venais remplir que des sentiments nettement dreyfusards manifestés antérieurement par Galliffet. N'était-il pas le protecteur de Picquart et surtout l'esclave de Reinach, qui, au dire de la chronique, l'avait largement obligé, en même temps que d'Alsace, d'Arenberg et autres cercleux cosmopolites? Au cours de l'enquête de la Chambre criminelle, Galliffet s'était fait le porte-paroles de l'attaché militaire anglais, général Talbot, pour substituer Esterhazy à Dreyfus. Ce Talbot, d'origine française cependant, descendant des conquérants de la Grande-Bretagne, avait la haine de la France, et sa principale occupation à Paris, comme pour la plupart de ses camarades, les attachés militaires étrangers, consistait à pratiquer l'espionnage au profit de l'Allemagne. Il s'était fait inviter, quelques années auparavant, à des manœuvres de cavalerie que dirigeait le général d'Espeuilles et auxquelles les attachés militaires ne devaient pas, en principe, être autorisés à assister. De hautes influences, parmi lesquelles celle du général de Galliffet

lui-même, avaient fait fléchir la consigne en faveur du général anglais Talbot. Celui-ci avait été accueilli comme un véritable frère d'armes par les officiers du corps d'Espeuilles; le général directeur des manœuvres l'avait prié de ne prendre ses repas qu'à sa table, et, le jour de son arrivée, il lui avait donné à ses côtés la place d'honneur. Rendant compte de cette réception à son ami le major Baron von Süsskind, deuxième attaché militaire allemand à Paris, le général Talbot terminait sa lettre par ces mots : « *Ils ne se doutent pas de ce que je viens de faire chez eux : au reste, comme vous le savez, il n'y a pas d'être au monde plus sottement naïf qu'un officier français* (1). »

---

(1) On peut dire que la haine de la Franee est héréditaire chez ces Talbot, descendants d'un compagnon de Guillaume le Conquérant. Un ancêtre du général dont il est ici question, commandait une armée anglaise en Guyenne, pendant la guerre de Cent ans, et il se fit remarquer par de véritables atrocités contre les Français. Il avait imaginé de faire marcher ses prisonniers les mains liées derrière le dos, avec une grosse pièce de bois pendue au cou et battant entre les jambes : de cette manière, quelques hommes d'armes suffisaient à la garde de plusieurs centaines de prisonniers mis dans l'impossibilité de prendre la fuite, et les escortes étaient réduites au minimum. Les malheureux archers et lansquenets français, pris par Talbot, étaient souvent condamnés à parcourir, ainsi entravés, 6 à 7 lieues par jour pendant plusieurs jours consécutifs. La plupart tombaient exténués sur la route ; alors les gardes les faisaient se relever à coups de gourdin, si non ils les achevaient d'un coup de pique.

Dans une partie de l'ancienne Guyenne, en particulier dans le bergeracois, on conserve encore le souvenir du traitement barbare, infligé aux prisonniers français, il y a cinq cents ans, par l'ancêtre du Talbot dont il est ici question : les paysans de cette région appellent *talbot* la pièce de bois qu'ils suspendent au cou de leurs bœufs pour les empêcher de s'échapper, quand ils les conduisent aux champs.

Le général de Galliffet avait consenti à porter devant la Cour de cassation, en faveur de Dreyfus, le témoignage de cet espion. Sans doute, il ignorait la basse besogne à laquelle se livrait son ami, sous le couvert de l'immunité diplomatique. Il n'en restait pas moins que le fait d'être lié avec Talbot, joint à mille autres détails tout aussi fâcheux et connus de moi, augmentait encore mon aversion pour le ministre de la Guerre du cabinet Waldeck. Si, selon toute apparence, celui-ci ne devait pas avoir désiré se trouver en face de moi, j'éprouvais un sentiment identique à son égard : notre antipathie devait être réciproque.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que je descendis de voiture, à la porte de l'Hôtel du ministre. J'étais occupé à payer mon cocher, quand je me sentis frapper sur l'épaule et entendis une voix me crier :

— « *Mais dépêchez-vous donc ! le ministre vous attend depuis une heure !* »

C'était le général Davignon, chef de cabinet du général de Galliffet, qui guettait mon arrivée.

— « *Ma foi, mon général,* lui dis-je, *je ne puis pas aller plus vite que le train. Il y a trois quarts d'heure de retard.* »

Puis, tandis que nous traversions ensemble la cour d'honneur, je ne pus m'empêcher de demander comment le ministre me recevrait.

— « *Ah!* me dit le général Davignon, *il est nerveux; il rue à tous ceux qui l'approchent... Il paraît qu'il manque des pièces là-bas? Depuis qu'il a appris ce qui s'est passé ce matin, il ne décolère plus... J'aime mieux que ce soit vous que moi qui alliez le voir... En tout cas, gardez-vous à carreau...,*

— *Bah!* fis-je à mon tour, *il ne m'avalera tout de même pas en travers.* »

Tout en parlant, nous avions atteint le grand escalier qui conduisait au cabinet du ministre. Comme nous franchissions la dernière marche, l'huissier ouvrit brusquement les portes de ce cabinet toutes grandes devant nous; le général Davignon se défila vivement vers la gauche, et je me trouvai seul vis-à-vis de Galliffet, debout, face à la porte, dans le fond de l'immense pièce.

Il était bien tel que je me l'étais représenté, tel aussi que je l'avais entrevu à Saint-Cyr, vingt ans auparavant, sanglé dans un veston qui ressemblait à un dolman, la figure alerte, l'œil vif, l'air brimeur.

A peine m'eût-il aperçu, et pendant que je m'avançai, il marcha lui-même vers moi et, me tendant la main, me dit, sur le ton de bonne et joviale camaraderie : « *Bonjour, Cuignet... serrez-moi la main. Vous êtes un brave homme. Je ne vous connaissais encore que par ce que vous avez fait: je suis heureux de commencer avec vous une con-*

naissance personnelle et directe... Asseyez-vous là. »

Et le ministre m'indiquait un fauteuil, tout à côté de son bureau. Pendant qu'il s'asseyait lui-même, je me disais à part moi : « *Bon ! cela va mieux que je ne l'aurais cru... Que me disait donc le général Davignon !* »

— « *Eh bien !* reprit aussitôt le ministre, *il manque des pièces dans un dossier ?... Ce n'est pas moi qui les ai enlevées. Je ne connais pas les dossiers Dreyfus. D'ailleurs, je me f... de Dreyfus.* » — (Je prie mes lecteurs de m'excuser, si je reproduis des expressions un peu vives ou soldatesques. J'ai à cœur de leur donner la physionomie de mon entretien avec le ministre, telle qu'elle est restée gravée dans mon souvenir. Ils voudront bien se rappeler, d'ailleurs, que Galliffet, c'est Galliffet, et qu'il était en ce moment d'autant plus lui-même qu'il n'avait aucune raison de se contraindre.) — « *Je ne sais pas si Dreyfus est innocent ou coupable*; *je m'en f...; ça n'est pas mon affaire, c'est l'affaire du Conseil de guerre. Vous, vous êtes contre Dreyfus, avec Mercier, Roget : c'est bien votre droit. Est-ce que je vous ai défendu d'être contre Dreyfus ? Dites, est-ce que je vous l'ai défendu ?* »

J'esquissai un geste de dénégation.

Le ministre continua, sans me laisser le temps de placer un mot :

— « *Voici : je n'ai pas plus influencé les dossiers que je n'ai influencé les témoins... S'il manque des pièces, ce n'est pas ma faute... Il paraît que vous venez chercher les pièces qui manquent... Le ministère tout entier est à votre disposition : j'ai convoqué tout l'état-major, tous les officiers sont là, dans leurs bureaux, à vos ordres. Le chef d'état-major et un des sous-chefs sont absents de Paris, sinon, ils seraient là, eux aussi. Mais il y a le deuxième sous-chef, le général de Lacroix ; il attend dans la pièce à côté que je le fasse entrer. Vous lui direz où vous voulez aller, il vous accompagnera ; il vous fera ouvrir toutes les armoires, vous prendrez toutes les pièces que vous voudrez. Moins j'aurai de paperasses, mieux cela vaudra !*

« *Voyons, dites-moi, puis-je faire mieux ?* »

Je remerciai le ministre des facilités qu'il voulait bien me donner pour accomplir ma mission.

— « *Alors,* me dit Galliffet, *vous allez reconnaître que vous vous êtes emballé à tort contre moi, ce matin, au conseil de guerre... Ah ! je ne vous en veux pas !* »

— « *Mais, mon général, il n'a pas été question de vous ce matin* », lui répondis-je.

— « *Allons, allons, je suis au courant* », répartit Galliffet, tout en riant et en me prenant familièrement par le bras. « *Mais je vous l'ai dit, je ne vous en veux pas. Je sais bien ce*

que c'est que l'excitation de la bataille, et vous êtes dans la bataille. Vous et tous ceux que vous voyez à Rennes, vous dites de Galliffet : « C'est un dreyfusard, une canaille, un c..., un s... » Alors, vous vous montez tous la tête contre moi, et quand vous en avez l'occasion, vous me tapez dessus. C'est pourquoi vous vous figurez tous que je suis contre vous ! Vous vous trompez, voilà tout.., Mais j'ai bien le droit de dire que vous vous êtes trompé, et, quand vous en serez convaincu, vous ne recommencerez pas à me prendre comme tête de turc, ainsi que vous l'avez fait ce matin ; vous n'irez plus dire que c'est moi qui ai tripatouillé les dossiers. »

Je me levai, voulant protester...

— « *Mais asseyez-vous donc,* reprit le ministre, *puisque je vous dis que je sais tout ! J'ai là un télégramme de Chamoin...* »

Je l'interrompis alors en ces termes :

— « *Mon général, vous avez bien voulu me dire tout à l'heure que vous étiez heureux de faire avec moi une connaissance personnelle... Quand vous me connaîtrez, vous saurez que, si je dis ne pas vous avoir attaqué, c'est que vous ne l'avez pas été. Loin de vous avoir accusé ce matin, je n'ai même pas pensé à vous* ».

Je parlai d'un ton très calme. Galliffet resta un instant à me regarder, puis, prenant une feuille de papier devant lui :

« *Qu'est-ce que c'est que ce télégramme de Chamoin, alors!* » s'écria-t-il.

Et il me lut un télégramme d'après lequel j'aurais créé, à la séance de huis clos du Conseil de guerre, le matin, un violent incident, déclarant qu'un dossier était tripatouillé et qu'il l'avait été par ordre du ministre.

— « *Il y a eu un incident*, dis-je, *mais il n'a pas été violent, sauf peut-être pour le général Chamoin, qui m'a paru en effet être en proie à une vive émotion. Quant à moi, je me suis contenté de constater qu'il manquait des pièces au dossier que j'avais à examiner; je me suis gardé d'accuser qui que ce soit de les avoir soustraites; je n'ai même pas accusé le général Chamoin* ».

— « *C'est fort tout de même!* s'exclama Galliffet. *Alors Chamoin me raconte des blagues?... Il a télégraphié en chiffres, c'est un officier du cabinet qui a traduit ; je ne connais que la traduction, moi!... Je suis obligé de croire la traduction, n'est-ce pas?...* »

Je ne répondis plus.

— « *Allons, restons-en là,* dit alors le ministre. *Je me moque de tout ça!... Vous venez chercher des pièces : je fais des vœux pour que vous les trouviez.* »

Et, appelant l'huissier, il lui donna l'ordre d'introduire le général de Lacroix, deuxième sous-chef de l'état-major. Après m'avoir présenté, il renouvela au général de Lacroix l'ordre déjà donné de mettre à ma disposition, sur simple demande de ma part, toutes

les archives de n'importe quel service, de me faire ouvrir tous les tiroirs et toutes les armoires que j'indiquerais. Puis, nous reconduisant jusqu'à sa porte, après m'avoir serré la main de la façon la plus cordiale, le ministre me dit qu'il attendrait avec impatience dans son cabinet le résultat de mes recherches ; il me prescrivit de venir lui en rendre compte le plus tôt qu'il me serait possible.

La découverte des pièces subtilisées

Il était environ sept heures et demie quand nous sortîmes tous deux, le général de Lacroix et moi, du cabinet du ministre.

Nous entrâmes d'abord, à ma demande, dans le bureau où étaient conservés tous les dossiers de l'affaire Dreyfus et où m'attendait le capitaine d'infanterie adjoint au général Chamoin pour la garde de ces dossiers. Je dis à cet officier que les pièces dont j'avais signalé la disparition appartenaient au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

Le capitaine ne me manifesta pas plus de surprise de cette déclaration que s'il s'y était attendu. Il me déclara avoir adressé le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, huit ou dix jours auparavant, au général Chamoin, à Rennes; mais, il m'apprit que, depuis plusieurs mois déjà, le général s'était dessaisi

de ce dossier qui lui avait paru n'avoir aucun rapport avec l'affaire Dreyfus. Les pièces dont il était composé provenaient toutes du Service des Renseignements, et, pour cette raison, c'était à ce Service que la remise du dossier avait été faite. Le capitaine était allé reprendre possession du dossier récemment, sur une demande à lui adressée de Rennes par le général Chamoin. Il ajouta, à titre d'hypothèse, que peut-être, et par un hasard aussi malheureux qu'inexplicable, il aurait laissé quelques pièces glisser hors du dossier, soit en déposant celui-ci dans l'armoire du Service des Renseignements, soit en le retirant. Il me proposa en conséquence d'aller visiter cette armoire.

Je pensai que mon interlocuteur en savait sans doute plus long qu'il ne voulait me dire ; mais ce qui m'importait avant tout, c'était de retrouver les pièces et je me ralliai à la proposition qui m'était faite. Pendant que nous nous dirigions vers le Service des Renseignements, dont les locaux étaient assez éloignés, le général de Lacroix me fit remarquer (ce que m'avait d'ailleurs déjà dit le ministre) que tous les officiers de tout l'état-major se tenaient à ma disposition dans leurs bureaux. Il me demanda si je croyais avoir besoin d'eux tous. « *Pas le moins du monde,* lui dis-je ; *il est bien certain que si les pièces ne sont pas au Service*

des Renseignements, je ne vois pas où elles pourraient être. D'ailleurs, la nuit et même huit jours ne me suffiraient pas pour fouiller toutes les armoires ». Sur ce, il fut convenu que les officiers de l'état-major auraient immédiatement leur liberté, et le général de Lacroix donna des ordres en conséquence.

Arrivés au Service des Renseignements, nous y fûmes reçus par le capitaine François, investi depuis peu, et à titre provisoire, des fonctions de chef. Le capitaine adjoint au général Chamoin m'indiqua l'armoire où il avait repris, quelques jours auparavant, le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach. L'armoire fut ouverte ; sur le deuxième ou troisième rayon se trouvait un paquet composé d'un petit nombre de pièces, et se distinguant immédiatement de tous les autres dossiers : ceux-ci étaient enveloppés d'une chemise en papier jaunâtre, tandis que ce paquet n'avait aucune enveloppe. Je le pris et constatai qu'il était composé des pièces *subtilisées* au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

— « *Voilà mon affaire* », dis-je au général.

— « *Allons, tant mieux* », me répondit celui-ci ; « *le ministre va être ravi. Allons le trouver.* »

Et nous revînmes tous deux au cabinet du général de Galliffet.

La remise des pièces; — Les sollicitudes du Ministre de la Guerre.

Quand, à mon retour près de lui, le général de Galliffet apprit la découverte des pièces « *subtilisées* », il ne dissimula pas le plaisir qu'il en éprouvait. Comme le général de Lacroix lui présentait le dossier afin qu'il pût en prendre connaissance, le ministre s'écria vivement, en se reculant et en affectant comiquement un geste d'effroi : « *Non, non, je ne veux pas voir ces papiers Dreyfus. Je n'ai jamais consenti à en voir aucun : je ne commencerai pas aujourd'hui.* »

Puis, s'adressant à moi : « *Eh bien, vous voilà content !* me dit-il. *Je le suis aussi. Vous allez emporter ça, mais auparavant vous me signerez un reçu bien en règle : je tiens à me couvrir. Comment allez-vous faire ce reçu?* »

Je proposai d'établir, en double expédition, un bordereau qui donnerait l'analyse de chaque pièce; une des expéditions serait signée par moi et conservée par lui pour sa décharge; l'autre, revêtue de sa propre signature, serait jointe au dossier que j'allais emporter.

« *C'est cela* », me répondit le ministre. Et nous montrant son bureau : « *Installez-vous là tous les deux, Lacroix et vous, et dressez chacun une expédition. J'attends ici, jusqu'à ce que vous ayez terminé.* »

Nous nous mîmes au travail, et j'étais, quant à moi, pressé d'en finir. Je voulais, en effet, reprendre le train pour Rennes, à dix heures du soir, afin d'être en mesure de remettre les pièces au Conseil de guerre, le lendemain matin au début de l'audience. Il était déjà huit heures passées, et je désirais n'être pas obligé de repartir sans avoir dîné.

Je dictais, pour chaque pièce, une courte analyse que le général de Lacroix transcrivait en même temps que moi. Pendant que nous étions ainsi occupés, un officier du cabinet se fit annoncer et vint parler à l'oreille du ministre. Celui-ci, se levant brusquement, s'excusa d'être obligé de s'absenter. — « *J'en ai pour quelques minutes seulement* », me dit-il. Il rentrait, en effet, peu après, et, presque en même temps, les deux expéditions du bordereau étaient faites. Je signai celle que je venais d'écrire, et le général de Lacroix présenta la sienne au ministre afin qu'il la signât de son côté. Mais celui-ci voulut auparavant que je donnasse lecture du texte que j'avais écrit et que j'avais par devers moi, afin qu'il pût constater si son texte à lui était bien identique au mien. Après avoir suivi attentivement cette lecture, il signa enfin et nous fîmes l'échange de nos deux expéditions, pendant que le général de Lacroix me remettait le dossier.

— « *Voilà !* me dit le général de Galiffet.

4.

Je ne suis plus responsable des papiers. Mais, par exemple, j'ai la responsabilité de votre personne, et je ne voudrais pas qu'il vous arrivât malheur cette nuit. Tout le monde parle de votre arrivée ici, de ce que vous êtes venu faire ; on sait que vous partirez par l'express de dix heures, et que vous transporterez ce dossier, au cas où vous l'auriez retrouvé... Je ne crois pas aux attentats : ce sont des inventions des nationalistes ; mais ils seraient eux-mêmes capables de vous faire un mauvais coup, afin de pouvoir dire que le gouvernement vous a supprimé... Ça ferait joliment leur affaire, pour la fin du procès Dreyfus !... Je ne veux pas que les nationalistes vous assassinent en route. »

J'étais fort amusé, et je répondis en riant à Galliffet que je n'avais pas encore pensé à celle-là.

— « *Riez tant que vous voudrez,* répondit le général. *Quant à moi, j'ai ma responsabilité à couvrir. Alors, j'ai pris toutes les mesures qu'il m'était possible de prendre pour votre sécurité... J'ai fait retenir à votre intention toute une voiture de première classe ; vous occuperez un compartiment à votre choix, et les autres resteront fermés à clef pendant tout le trajet afin que vous n'ayez pas de voisins. Vous-même vous vous ferez enfermer. Je vous engage à éviter les compartiments des extrémités et à vous caser plutôt dans un des compartiments du milieu.* »

Je remerciai le ministre de sa sollicitude qui me procurait tout au moins l'avantage de pouvoir m'installer confortablement pour la nuit et de dormir comme dans mon lit.

Le général de Galliffet reprit (et j'appelle d'une façon spéciale l'attention de mes lecteurs sur ce point de sa conversation avec moi) : « *Tout le gouvernement s'intéresse à vous. Ainsi tout à l'heure, j'ai été dérangé...* (On se rappelle que, pendant que le général de Lacroix et moi, nous établissions les expéditions du bordereau, un officier était venu dire un mot à Galliffet et que celui-ci s'était absenté pendant quelques minutes)... *Eh bien,* ON *venait me proposer de vous protéger et d'assurer votre tranquillité encore mieux que je ne l'ai fait. Je n'avais pas pensé à vous faire accompagner...* »

J'interromps ici pour un instant le ministre, et j'ouvre une parenthèse qui me paraît nécessaire.

Si mes lecteurs veulent bien se reporter à l'extrait de la lettre de Galliffet à Waldeck que j'ai reproduit tout au début de cette brochure, ils constateront que cette lettre porte la date d'un *mardi soir*. Galliffet vient d'apprendre que des papiers ont été *subtilisés* et que j'ai reçu mission d'aller les rechercher à Paris. C'est bien un mardi, en effet, le mardi 5 septembre, que j'ai constaté à Rennes, au cours d'une audience de huis

clos, les « *simplifications* » apportées au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, et que je suis venu à Paris rechercher les pièces soustraites. Le ministre écrit à Waldeck avant que je sois arrivé, puisqu'il dit : « *Je renonce au dîner Brugère ; Cuignet arrive vers 6 h. 1/2.* » Dans cette même lettre, il y a encore cette phrase : « *Le dossier, s'il est retrouvé* — (il ressort bien clairement de ce texte que la lettre est écrite avant mon arrivée), — *sera porté à Rennes par l'un des officiers de mon cabinet, qui partira ce soir en même temps que Cuignet.* » — Ce serait donc avant mon arrivée, si j'en crois cette lettre reproduite par le *Matin*, que le ministre aurait décidé de faire partir un officier avec moi ? Alors pourquoi me dit-il, en présence du général de Lacroix, qu'il n'avait pas songé à me faire accompagner au retour, et qu'ON (?) vient seulement d'appeler son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à le faire??... Mystère, que je suis hors d'état d'expliquer et que le *Matin* serait bien aimable de m'aider à débrouiller, s'il en a le moyen.

Je fais remarquer encore que cet officier destiné à m'accompagner ne devait pas, contrairement aux indications de cette même lettre insérée dans le *Matin*, porter lui-même le dossier aux juges de Rennes : le général de Galliffet, quoi qu'il ait put écrire à Waldeck dans l'après-midi du mardi, ne m'a

pas manifesté pareille intention, le soir du même jour, quand je me suis trouvé devant lui. Il m'a rendu personnellement responsable des pièces, que j'étais, d'ailleurs, seul qualifié en vertu d'un mandat du Conseil de guerre, pour porter de Paris à Rennes; c'est pourquoi le général de Galliffet a exigé de moi un reçu, qu'il n'aurait pas eu l'idée de me demander s'il avait cru pouvoir faire porter le dossier à Rennes par un de ses officiers (1).

---

(1) Voici le texte complet de la lettre que le général de Galliffet aurait écrite (? ?) à Waldeck le mardi 5 septembre avant mon arrivée au ministère, et qui est insérée dans le *Matin* du 14 février 1911.

MINISTÈRE DE LA GUERRE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du ministre

Mardi soir,

Mon président et ami,

Votre copie de l'instruction sera prête demain matin à 11 heures au plus tard. Mon télégramme convenu — rectifié par le sage et « prudent » Crétin — est parti vers 3 heures et sera arrivé en temps opportun (en éclair).

Je demanderai par le téléphone demain matin si le commissaire du gouvernement a fait ce que je lui avais prescrit *au sujet du huis clos.*

« *Je renonce au dîner Brugère, parce que Cuignet arrive* « *vers 6 h. 1/2, envoyé par le président du Conseil de* « *guerre, pour chercher* lui-même *des lettres qui auraient* « *été* subtilisées (*rassurez-vous, c'est avant nous*). *Je* « *tiens à m'assurer que les recherches seront faites* « *dans des conditions* rassurantes *et à faire signer les* « *constatations par Cuignet. Le dossier, s'il est retrouvé,* « *sera porté à Rennes par l'un des officiers de mon cabinet* « *qui partira ce soir en même temps que Cuignet. Je ne* « *ne serai libre que vers 9 h. 1/2 à 10 heures. Donc, à* « *demain matin.*

« *Amitiés.* « GALLIFFET ».

« *On ne retrouve rien du procès-verbal Czernuschi, je* « *n'en suis pas étonné.* »

Ceci dit, je ferme la parenthèse et je rends la parole au général qui, après m'avoir annoncé qu'ON lui suggérait de me faire accompagner, ajoutait aussitôt : « *Verriez-vous quelque inconvénient à ce qu'un officier de mon état-major voyage avec vous ?* »

Sur ma réponse négative, il continua, disant que, de son côté, il n'y voyait que des avantages. Je pourrais notamment sortir de mon compartiment pendant un arrêt sans être obligé de garder le dossier sous mon bras, au risque de laisser tomber des pièces ou d'attirer l'attention.

— « *Un officier de mon cabinet se tient prêt*, ajouta-t-il. *C'est le capitaine Raffaelli. Le connaissez-vous ? en préférez-vous un autre ?* »

Je ne connaisais pas le capitaine Raffaelli ; je n'avais jamais entendu parler de lui. J'ai appris seulement plus tard qu'il avait épousé la sœur de la femme d'Emmanuel Arène, dont il était par conséquent, en langage courant, le beau-frère. Lorsque le général de Galliffet me proposa de me faire accompagner par lui, je lui répondis qu'il m'était indifférent que ce fût celui-là ou un autre. Le ministre voulut me présenter sur le champ le capitaine Raffaelli, qui était précisément de service, et il le fit introduire. Je vis un capitaine d'artillerie en tenue, qui me fit une salutation très obséquieuse, me demandant mes ordres. Je répondis que je n'en avais pas

à lui donner, et que je le retrouverais à la gare Montparnasse, sur le quai de départ du train de Rennes, quelques minutes avant 10 heures. L'officier sortit, et le général de Galliffet, s'adressant au général de Lacroix, lui dit : — « *Si jamais il arrive un incident, vous certifierez, n'est-ce pas, que le commandant est parti avec le capitaine Raffaelli de son plein et entier consentement.* »

Le ministre m'adressa encore quelques mots sur le procès. Il m'annonça qu'il faisait donner par le commissaire du Gouvernement, à tous les officiers témoins à charge ou à décharge, l'ordre de quitter la salle des séances aussitôt la clôture des débats et avant le prononcé du réquisitoire; tous devaient, s'ils n'étaient pas en résidence normale à Rennes, avoir quitté définitivement la ville avant le soir (1). C'était, m'assura-t-il, le seul ordre, absolument le seul, qu'il eût donné relativement au procès. Puis il me dit avoir reçu du général Chamoin une lettre annonçant que *les débats allaient très proba-*

(1) En donnant cet ordre, le ministre de la Guerre commettait un singulier abus de pouvoir. Les témoins étaient à la disposition exclusive du président du Conseil de guerre, et leur présence pouvait toujours être rendue nécessaire à un moment donné, même après le commencement du réquisitoire et jusqu'à ce que le Conseil se fût retiré pour délibérer. Mais Galliffet et le ministre Waldeck, dont Galliffet exécutait en cette circonstance les instructions, redoutaient les manifestations que les habitants de Rennes et les nombreux Français venus du dehors à l'occasion du procès allaient vraisemblablement prodiguer aux officiers à la suite de la deuxième condamnation de Dreyfus.

blement mal finir, et que Dreyfus serait condamné.

— « *Je ne sais pas pourquoi,* ajouta-t-il, *Chamoin estime que le procès finirait mal pour cela. Quant à moi, il m'est bien indifférent que Dreyfus soit condamné ou qu'il soit acquitté.* »

Le général de Galliffet me donna enfin ma liberté, en me souhaitant bon voyage. Comme j'allais franchir la porte de son cabinet, il me jeta un dernier mot : « *Méfiez-vous des nationalistes!* »

Je passai chez le général Davignon pour le prier de vouloir me conserver, pendant vingt à vingt-cinq minutes, le dossier que je devais emporter à Rennes, et je me hâtai d'aller dîner avant de prendre mon train.

CHAPITRE IV

RETOUR A RENNES

Mon compagnon de route, le capitaine Raffaelli.

Je retrouvai le capitaine Raffaelli à dix heures du soir, sur le quai de départ de la gare Montparnasse. Une voiture à 4 compartiments, sans couloir, était mise à ma disposition. Nous montâmes, suivant le conseil du général de Galliffet, dans un des compartiments du milieu; les employés nous y enfermèrent à clef, en même temps qu'ils fermaient, également à clef, les autres compartiments de la voiture, et notre train se mit en marche.

J'examinai mon compagnon de voyage : il avait, comme on dit vulgairement, une bonne figure, mais, à mon grand étonnement, il voyageait en tenue d'officier d'ordonnance du ministre, aiguillettes par dessus le dolman et bandes d'or au pantalon. Puisque Galliffet avait paru si préoccupé de me garantir contre toute possibilité d'agression pendant la route, il aurait dû commencer, pensai-je, par faire

mettre son officier d'ordonnance en bourgeois, ou tout au moins dans une tenue qui n'aurait pas attiré l'attention de tous les voyageurs, comme le faisait celle de mon compagnon. Le capitaine Raffaelli, à qui j'en fis la remarque, m'expliqua qu'il avait été prévenu d'avoir à m'accompagner à neuf heures moins le quart seulement : il était de service pour la nuit au cabinet, et c'est ainsi, me dit-il, qu'étant seul officier présent, il avait été désigné. Il n'avait pas eu le temps de se rendre chez lui pour changer de tenue et il n'avait pas le moindre bagage, pas même un mouchoir de rechange.

L'explication était en effet plausible et je fus pour le moment convaincu de la sincérité du capitaine Raffaelli. J'étais loin de supposer que, s'il voyageait en tenue d'officier d'ordonnance du ministre, c'était parce qu'il avait à remplir, dès son arrivée à Rennes, une mission secrète dont l'accomplissement devait être singulièrement facilité, dès qu'il apparaîtrait comme le délégué irrécusable de Galliffet.

Le capitaine aurait voulu me faire parler du procès et de l'affaire Dreyfus en général. Mais je ne me souciais pas de traiter ces questions, bien qu'il m'affirmât être dans une absolue conformité de sentiments avec moi. Je finis par lui demander de nous taire, la conversation me causant de la fatigue et

étant donné mon besoin de tranquillité et de repos, avant la déposition que je devais faire le lendemain matin, presque aussitôt après l'arrivée du train à Rennes. Mon compagnon s'inclina sans la moindre mauvaise humeur; il s'allongea sur sa banquette et, peu après, il s'endormait profondément.

Quant à moi, je ne fermai pas l'œil de la nuit; non que je fusse le moins du monde inquiet pour ma personne et que je craignisse de voir surgir devant moi, selon les noirs pressentiments de Galliffet, un farouche nationaliste armé d'un revolver ou d'un poignard; mais je n'éprouvai pas le besoin de dormir, et je passai la nuit à réfléchir sur ce que j'aurais à dire à Rennes.

La mission confidentielle du capitaine Raffaelli

Nous arrivâmes à quatre heures du matin. Il avait plu toute la nuit et la pluie continuait à tomber à torrents. Le capitaine Raffaelli, dont la mission apparente était terminée, devait attendre pour rentrer à Paris l'express de onze heures, que j'avais pris moi-même la veille; il se proposait, me dit-il, d'assister en curieux à l'audience du Conseil de guerre qui allait s'ouvrir à six heures et demie. Je lui offris de se rendre à mon hôtel où je lui donnerais l'hospitalité dans ma chambre et ce qui était nécessaire à sa

toilette, puisqu'il n'avait pu rien prendre avec lui. Le capitaine se défendit vivement d'accepter; il voulait rester enfermé au buffet, où il trouverait tout ce dont il avait besoin. Je ne pus arriver à vaincre sa détermination et nous nous quittâmes à la gare, nous donnant rendez-vous pour six heures et quart, au lycée, où le Conseil de guerre tenait ses audiences.

Quand, à l'heure convenue, j'arrivai dans la cour qui précédait la salle des séances, j'y trouvai en effet le capitaine Raffaelli, mais dans quel état, mon Dieu! Non seulement il avait les traits fatigués et noircis d'un homme qui a passé la nuit en chemin de fer et n'aurait pas eu le temps de se débarbouiller, mais il était abominablement crotté, jusqu'en haut de l'échine; ses bandes d'or au pantalon et ses aiguillettes soulignaient encore davantage le désordre de sa tenue. J'ai dit qu'il pleuvait à torrents quand nous sommes arrivés à Rennes, et la pluie avait cessé seulement vers six heures; il était manifeste que cet excellent Raffaelli, au lieu de rester enfermé au buffet de la gare, avait couru sous l'averse, à travers les rues endormies de la ville! — Quelle idée baroque! me disais-je à part moi. Voilà pourquoi il ne voulait pas accepter mon hospitalité!! — Je lui fis remarquer, en riant, qu'il avait ramassé sur lui toute la boue de

Rennes : il ne s'en était pas douté et ne s'en aperçut qu'à ce moment.

Je lui dis qu'il y aurait certainement une audience de huis clos avant l'audience publique et qu'il avait amplement le temps d'aller se faire donner tout au moins un coup de brosse, Il me remercia avec effusion et disparut. Je ne l'ai plus revu ; il est mort cinq ans plus tard, en juin 1904, étant chef d'escadron depuis la fin de 1900.

Je riais encore de l'extraordinaire négligence de mon compagnon de voyage, et de sa non moins extraordinaire idée de visiter les curiosités locales d'une ville de province, entre quatre et six heures du matin, quand je vis arriver dans la cour du lycée le commandant Carrière, commissaire du Gouvernement.

J'allai vers lui, et lui annonçai que j'avais retrouvé les pièces « *subtilisées.* »

— « *Quand pourrai-je les faire passer sous les yeux du conseil ?* » lui demandai-je.

— « *Tout de suite,* me répondit-il. *Cependant il y a un huis clos avant vous ; mais vous viendrez tout de suite après.* »

Puis, me prenant à l'écart, le commandant Carrière ajouta en baissant la voix :

— « *Vous ne savez pas ce qui vient de m'arriver ce matin ?*

« *A cinq heures ou cinq heures et quart, j'entends sonner à ma porte. J'entr'ouvre ma*

fenêtre pour voir qui pouvait venir à une heure aussi matinale, et j'aperçois dans la rue un officier en aiguillettes demandant à me parler d'urgence. Savez-vous ce que m'apportait cet oiseau-là : un ordre écrit de Galliffet me prescrivant de conclure à l'innocence de Dreyfus !!!

Ah, ça! mais !!! ce n'était donc pas en touriste que mon Raffaelli avait parcouru les rues de Rennes sous la pluie entre quatre et six heures du matin! Il avait une commission du Gouvernement pour le commandant Carrière! Voilà pourquoi il avait voyagé en tenue d'officier d'ordonnance du ministre de la Guerre!! Et Galliffet, pour justifier à mes yeux l'attribution de ce compagnon de route, avait trouvé ingénieux de me le présenter comme un garde du corps, chargé de me protéger contre le revolver ou le poignard des nationalistes!!!

La plaisanterie pouvait paraître d'un goût douteux ; mais l'acte qu'elle avait servi à couvrir, témoignait une fois de plus de la perfidie du ministère Waldeck, ce ramassis de politiciens tarés, d'individus sans scrupules, de traîtres à la France : c'était ça le Gouvernement!

Le commandant Carrière.

Sans rien manifester des sentiments que j'éprouvais, je laissai continuer le comman-

dant Carrière, qui ne prenait pas la peine de dissimuler son indignation.

— « *Pour qui me prennent-ils donc ?* », s'écria-t-il, après m'avoir fait confidence de la visite matinale qu'il venait de recevoir. — « *Je conclurai suivant les indications de ma conscience, et puis, après, ils feront de moi ce qu'ils voudront.* »

Je voulais lui dire : — « *Mais, je le connais, votre officier : j'ai voyagé avec lui !* » — Je n'en eus pas le temps : on vint prévenir le commissaire du Gouvernement que le Conseil allait entrer en séance, et comme il devait être à sa place avant l'entrée, il me quitta brusquement en disant : — « *Nous nous reverrons.* »

Avant le procès de Rennes, je ne connaissais pas le commandant Carrière, et depuis l'ouverture des débats, le 7 août 1899, jusqu'à ce matin du 6 septembre, je ne m'étais jamais rencontré avec lui, en dehors des séances du Conseil. Le jour de ma première audition, le 19 août, il m'avait interrompu un peu brusquement, d'un ton qui m'avait paru comminatoire, pour me rappeler au respect des instructions données par le ministre de la Guerre aux témoins appartenant à l'armée et appelés à déposer dans l'affaire Dreyfus. Ces instructions prescrivaient de ne pas *nommer* les attachés militaires mêlés à l'affaire, et comme je venais

de désigner clairement un de ces agents, sans l'avoir toutefois *nommé*, le commissaire du Gouvernement avait immédiatement protesté en faisant remarquer que je violais, sinon la lettre, tout au moins l'esprit des instructions ministérielles (1). Je lui avais riposté avec quelque vivacité, et depuis ce moment, c'est-à-dire depuis ma première intervention au procès, nous n'avions eu, l'un avec l'autre, aucune espèce de rapport. Je ne l'avais abordé ce matin-là que parce qu'il me fallait prévenir le président du Conseil

---

(1) Le ministre de la Guerre avait motivé ces instructions par le souci du Gouvernement de ne pas créer à la France des complications diplomatiques, en faisant intervenir aux débats les noms des représentants des puissances étrangères. L'attaché militaire allemand ne devait être désigné que sous l'appellation de « *agent A* »; l'attaché militaire italien sous celle de « *agent B* ». Si le témoin militaire avait à parler d'un autre attaché, il devait dire simplement : « *un autre agent* ».

Ces instructions ne s'appliquaient pas, naturellement, aux témoins n'appartenant pas à l'armée ; ceux-ci avaient toute liberté pour s'exprimer suivant leur convenance, et ils ne se gênaient pas pour nommer Schwarzkoppen, Panizzardi, Schneider et autres personnages diplomatiques. Les avocats faisaient de même. La restriction imposée par le Gouvernement aux seuls officiers ne suffisait donc pas à garantir le pays contre le risque de complications avec l'étranger, mais elle ôtait toute liberté d'esprit à des témoins constamment préoccupés de ne pas laisser échapper par mégarde, au cours de leur déposition, des noms qu'il était défendu de prononcer. Cette gêne n'existait, ainsi qu'il vient d'être expliqué, que pour les témoins militaires, lesquels témoignaient pour la plupart contre Dreyfus ; les témoins civils, en majorité favorables au traître, y étaient soustraits, si bien que l'accusation était, de ce fait, en état d'infériorité vis-à-vis de la défense. C'était tout ce que voulait le Gouvernement, et ses instructions aux témoins militaires n'avaient pas d'autre objet.

Ces instructions étaient d'ailleurs illégales ; elles constituaient un abus de pouvoir de la part du Gouvernement, et un président de Conseil de guerre plus soucieux de son devoir et des droits de la justice que ne l'était le colonel Jouaust, les aurait annulées en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

de guerre de mon retour et lui faire connaître le résultat de ma mission. Le commissaire du Gouvernement était mon intermédiaire tout indiqué près du président ; il devait aussi requérir mon audition : c'était pour ces motifs que j'étais allé à lui, en l'apercevant dans la cour du lycée, et, dès les premiers mots, j'avais senti s'évanouir des préventions nées d'un malentendu à l'audience. En le voyant s'éloigner, je comparais la conduite de ce digne et modeste chef de bataillon en retraite à celle du brillant général de division, marquis de Galliffet, avec qui je me trouvais la veille au soir, et qui couronnait l'héroï-comédie de sa vie en prostituant son uniforme de général en compagnie d'un Waldeck et de ses acolytes : j'étais heureux d'avoir pu serrer une main loyale.

La séance de huis clos qui précédait la mienne se prolongeait. La cour du lycée se remplissait des nombreux témoins de l'Affaire. J'étais abordé par les officiers, curieux de connaître les résultats de mon voyage à Paris. Je leur dis l'accueil de Galliffet, qui m'était apparu comme un pitre malfaisant. Les détails de notre entretien couraient de bouche en bouche : on faisait des gorges chaudes sur les boutades que m'avait lancées Galliffet et sur sa préoccupation simulée d'un attentat dirigé à mon retour contre moi par

les nationalistes; on s'indignait aussi de la platitude et de la couardise de Chamoin qui, pour s'assurer les bonnes grâces du ministère Waldeck, écrivait que le procès « *finirait mal* », s'il se terminait par la condamnation de Dreyfus. Tous les officiers savaient déjà qu'ils devraient évacuer la salle d'audience, dès que les débats seraient clos, et sortir de Rennes le même jour : beaucoup s'attendaient à ce que la clôture fût prononcée tout au début de l'audience publique, et chacun avait commencé ses préparatifs de départ : les conversations échangées avaient le caractère d'adieux.

Ma deuxième déposition à huis clos : l'espionnage étranger.

On vint enfin me prévenir que le président du Conseil de guerre donnait l'ordre de m'introduire : moins d'une minute plus tard, je me retrouvai devant le Conseil, et le colonel Jouaust m'invitait aussitôt à monter sur l'estrade, au lieu de me laisser reprendre, comme la veille, les places réservées aux témoins. Je rendis compte de la découverte des pièces *subtilisées* au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach et je les plaçai sur la table. J'allais commencer ma déposition sur ces pièces; mais le président m'invita à m'expliquer tout d'abord sur un autre dos-

sier dont j'avais réclamé également la production, et qui était relatif aux manœuvres d'espionnage des attachés militaires étrangers.

Il pourrait paraître étonnant qu'après les incidents du huis clos de la veille — la constatation des *simplifications* apportées au dossier Trarieux-Tornielli-Reinach et mon envoi à Paris pour rechercher les pièces soustraites — le Conseil de guerre n'ait pas désiré à mon retour, et dès mon introduction en séance, se renseigner sur la nature des documents qu'on avait essayé de lui dissimuler et que je lui rapportais de Paris. Mais la question de l'espionnage étranger était en rapport étroit avec deux autres dépositions à huis clos que j'ai déjà signalées et qui avaient été faites, hors ma présence, l'une la veille, l'autre le jour même. Le Conseil de guerre venait d'entendre cette dernière quand je fus introduit : il était par conséquent très naturel que, me sachant d'ailleurs en possession des pièces *subtilisées*, il ait reporté leur examen à la suite des explications que j'avais à lui fournir sur l'espionnage, ces explications étant en partie corrélatives à la déposition du témoin entendu immédiatement avant moi.

Je commençai donc par analyser le dossier de l'espionnage étranger, remettant entre les mains du président, au fur et à mesure de mes explications, les pièces qui servaient

de justification à mes dires. Le président, après examen des pièces, les passait aux juges, et ceux-ci au commissaire du Gouvernement et aux avocats qui avaient abandonné leur fauteuil pour m'entourer. Tous paraissaient prodigieusement intéressés ; Me Labori surtout manifestait un vif désir de voir de près les documents produits, et sa hâte à vouloir les saisir au passage avant que son tour fût venu ne laissait pas d'être comique. Les juges purent constater que les cas Schwarzkoppen et Panizzardi, révélés à l'occasion de la trahison de Dreyfus, n'étaient pas des cas d'exception, ainsi que quelques-uns se l'imaginent trop souvent encore aujourd'hui : le dossier leur apportait la preuve matérielle que, depuis 1878, la France était enserrée dans un formidable réseau d'espionnage, tendu par l'Allemagne et à son profit. La plupart des attachés militaires qui avaient résidé à Paris, depuis 1878, avaient collaboré, ou collaboraient encore, à pénétrer les secrets de notre défense nationale pour en faire bénéficier nos adversaires les plus probables. Le dossier prouvait que ces menées avaient été notifiées au président de la République et au ministre des Affaires étrangères, au fur et à mesure qu'elles parvenaient à la connaissance du Service des Renseignements : rien n'avait été fait pour arrêter ces agissements et une seule fois le

gouvernement s'était risqué à élever une plainte, à l'occasion des manœuvres d'un certain capitaine Borup, attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis. Il est vrai que cette fois le gouvernement s'était vu obligé d'agir. Le capitaine Borup fut rappelé par son gouvernement ; mais les autres attachés militaires étrangers lui offrirent, à Paris, avant son départ, un banquet d'adieu où l'attaché militaire américain fut loué comme un héros, et il avait à peine réintégré le territoire des Etats-Unis que les attachés allemands lui faisaient parvenir, au nom de tous les attachés militaires étrangers, un sabre d'honneur, Encore une fois, le gouvernement de la République a connu tous ces détails, et, pas plus dans cette circonstance que dans beaucoup d'autres, tout aussi humiliantes pour l'amour-propre national, il n'a éprouvé le besoin d'élever l'ombre d'une protestation.

D'ailleurs, l'unique préoccupation du gouvernement a toujours été de dissimuler au pays les agissements des espions et des traîtres ; il y parvenait généralement, et il laissait alors les coupables continuer leurs opérations en toute tranquillité. Tous les ministères qui se sont succédés en France depuis 1878, quelle que fût leur couleur politique, ont fait de même. C'est ainsi que le gouvernement de M. Charles Dupuy, en apprenant l'arrestation de Dreyfus, a

voulu obliger le ministre de la Guerre, général Mercier, à abandonner les poursuites ; il a fait tenir l'arrestation secrète et, pendant quinze jours, il n'y a pas d'effort qui n'ait été tenté près du général Mercier pour lui forcer la main et le contraindre à relâcher Dreyfus. Le Gouvernement ne s'est résigné à laisser la justice suivre son cours qu'après que l'indiscrétion d'un sous-ordre eût fait connaître à la presse l'arrestation du traître.

A l'appui de ce que je viens d'écrire sur l'inertie du Gouvernement vis-à-vis des traîtres et des espions, je me bornerai à citer deux cas, étrangers d'ailleurs à l'affaire Dreyfus et dont je n'ai pas eu, par suite, à entretenir les juges de Rennes.

Le premier est celui d'un certain comte de Savimont, officier supérieur de la Marine en retraite, officier de la Légion d'Honneur (1).

Au temps où M. de Freycinet était pour la première fois ministre de la Guerre, ce comte de Savimont lui fut présenté par M. Clemenceau pour être employé en qualité d'agent secret du Service des Renseignements. Le colonel Sandherr était chef du Service et, sur la recommandation du ministre, il dut agréer

(1) Ce nom de *comte de Savimont* était un nom de guerre dont ce personnage, appartenant d'ailleurs à une très honorable famille, se servait pour masquer sa véritable individualité ; il se faisait aussi appeler quelquefois simplement : *M. Saron*. Le pseudo-comte de Savimont étant mort aujourd'hui, la révélation de son nom réel n'offre plus aucun intérêt.

le concours du protégé de M. Clemenceau (1); mais il ne tarda pas à se rendre compte du peu de valeur de son nouvel agent, qui ne témoignait d'aucun zèle pour ses fonctions et dont l'unique préoccupation paraissait être de bonifier sa pension de retraite en percevant des appointements sur les fonds secrets.

En 1901, c'est-à-dire deux ans après le procès Dreyfus à Rennes, le comte de Savimont était toujours employé au Service des Renseignements du ministère de la Guerre; il avait, en outre, réussi à se faire embaucher, en cette même qualité d'agent secret, par le ministre de la Marine, et il avait ainsi l'avantage d'être payé cumulativement sur les fonds de ces deux Administrations.

Il s'était lié étroitement avec l'attaché naval anglais, le capitaine de vaisseau Douglas A. Gamble, aujourd'hui contre-amiral et chargé de procéder à la réfection de la flotte turque. Celui-ci était, bien entendu, fidèle à la constante tradition de tous les attachés militaires et navals étrangers accré-

---

(1) Clémenceau, recruteur du Service des Renseignements !... Personne en France ne s'en serait douté... La suite de cette histoire donnera l'explication du fait : il s'agissait d'introduire au Service des Renseignements un traître pour le compte de l'Angleterre, et Clémenceau, agent Anglais, s'est empressé d'agir sur Freycinet, *qu'il tient à sa discrétion*, pour obliger celui-ci à agréer les *services* (!) de Savimont, comme il l'obligeait à la même époque à poursuivre Turpin et à décorer Cornélius Herz.

dités en France : il pratiquait l'espionnage sur une vaste échelle.

Or, un jour de la fin de 1901, le Service des Renseignements surprit, dans les cartons de Douglas, une lettre contenant les renseignements les plus circonstanciés et les plus précis sur les signaux à grande distance du système Babeau, alors à l'essai, et sur l'aménagement des torpilles automécaniques à bord des croiseurs de 3e classe. Ces renseignements, extrêmement confidentiels, avaient été demandés par Savimont à un quartier-maître de l'escadre de l'Océan, lequel, sachant que son correspondant était un ancien officier supérieur de la Marine française, les avait fournis, non seulement sans la moindre méfiance, mais avec le plus grand empressement, joignant à ses explications écrites des dessins qui rendaient ces explications plus faciles à saisir. Le tout avait été transmis à Douglas par Savimont, qui n'avait même pas pris la peine de recopier la lettre du quartier-maître et qui s'était borné à passer un trait de plume sur son propre nom, à lui, et sur la signature. C'était un acte de trahison au premier chef.

Mais Savimont était le protégé de Clemenceau ; d'autre part, il collaborait à cette même époque avec un sieur Tomps, employé à la Sûreté Générale, pour créer le fait nouveau nécessaire à une nouvelle revision du procès

Dreyfus. A ce double titre, il était sacré pour le Gouvernement. Waldeck, encore président du Conseil en 1901, défendit qu'on instruisît cette affaire. Savimont continua à percevoir ses émoluments tant à la Guerre qu'à la Marine ; il mourut en mars 1902 sans avoir été jamais inquiété et sans que sa trahison lui eût été seulement reprochée.

Quant à Douglas, le Gouvernement se garda bien de formuler la moindre observation à son sujet, et il ne prit aucune mesure pour contrarier les menées de l'attaché naval anglais.

L'autre cas est certainement plus scandaleux encore.

Il existe à Paris, depuis environ vingt ans, une dame Austin Lee, femme d'un attaché à l'ambassade britannique, qui porte le titre officiel de conseiller commercial. Cette femme peut se livrer impunément, AU VU ET AU SU DE TOUS LES GOUVERNEMENTS QUI SE SONT SUCCÉDÉ EN FRANCE DEPUIS QU'ELLE Y SÉJOURNE ELLE-MÊME, à l'espionnage le plus éhonté. Elle est très répandue dans la haute société parisienne ; elle cherche surtout à se faire admettre dans les maisons où elle peut se rencontrer avec des amiraux, des généraux, et, d'une façon générale, avec des personnalités possédant à un titre quelconque des données sur nos armements ou sur nos desseins. Très insinuante, très femme du

monde, libre d'ailleurs de tout scrupule, elle s'entend admirablement à capter la confiance des victimes qu'elle s'est choisies. Avec une adresse véritablement diabolique, elle séduit, elle entortille ses interlocuteurs et elle arrive à tirer d'eux, sans qu'ils s'en doutent, plus d'un renseignement précieux. En 1899, c'est-à-dire à l'époque du procès Dreyfus, elle communiquait tout ce qu'elle avait pu se procurer au Baron von Süsskind, deuxième attaché militaire allemand, spécialement chargé de l'étude des questions navales. Celui-ci vérifiait les renseignements fournis par Mme Austin Lee; si ces renseignements étaient reconnus exacts, il en informait sa collaboratrice, lui disant qu'elle pouvait en toute sécurité transmettre à l'Amirauté britannique ce qu'elle lui avait transmis à lui-même.

Il y a environ quinze ans, l'Amirauté engagea Mme Austin Lee, qui était protestante, à se convertir à la religion catholique, *afin d'avoir* — disait la lettre de l'Amirauté — *un accès plus facile dans certains milieux parisiens.* L'espionne se hâta de suivre ce conseil; une grande dame portant un des plus beaux noms de France, qui s'imaginait avoir fait une conquête au catholicisme, se chargea des démarches nécessaires et servit de marraine à la *convertie* dont *l'abjuration* (!!) eut lieu dans la Cha-

pelle de la Nonciature. Le *Figaro* de l'époque à consacré à cette cérémonie un brillant écho mondain.

Le gouvernement connaissait le mobile auquel Mme Austin Lee obéissait en se faisant catholique ; il n'ignorait rien non plus de ses agissements, qui lui étaient notifiés au fur et à mesure de leur découverte par le Service des Renseignements ; jamais Mme Austin Lee n'a été inquiétée, et le gouvernement s'est même refusé à mettre en garde contre elle ceux des Français qu'il savait plus particulièrement exposés à ses entreprises. Si, depuis vingt ans, la France avait été gouvernée directement par des Anglais, il n'en aurait pas été autrement.

Entre tous les actes relevés à la charge de la femme du conseiller commercial à l'ambassade britannique, je me bornerai à citer le suivant :

Dans le courant d'avril 1899, le Service des Renseignements surprit une lettre récemment adressée à Mme Austin Lee par un individu qui signait du nom de Gérard. Cette lettre donnait la liste de nos dépôts de charbon sur les côtes d'Afrique, ainsi que le chiffre des approvisionnements dans chaque dépôt. L'espionne, suivant son habitude constante, avait transmis ces renseignements au Baron von Süsskind pour avoir son avis, et nous avions également en notre

possession la réponse du Baron : celui-ci disait que les renseignements étaient de la plus haute valeur ; il estimait que nos approvisionnements en charbon sur les côtes d'Afrique étaient d'une insignifiance ridicule, et il insistait sur ce fait qu'au cas d'une guerre entre l'Angleterre et la France, nous serions dans l'impossibilité de maintenir nos communications avec Madagascar.

La lettre signée Gérard et les appréciations formulées sur son contenu par le deuxième attaché militaire allemand furent immédiatement communiquées, par le commandant Rollin en personne, au ministre de la Marine, qui était alors M. Lockroy, et celui-ci mit le chef du Service des Renseignements en rapport avec le bureau qui avait dans ses attributions la constitution des dépôts de charbon. Là, on reconnut l'exactitude des données qui avaient été fournies à Mme Austin Lee, et on se montra d'autant plus ému de cette divulgation qu'elle n'avait pu être faite que par un employé de ministère de la Marine. Le contre-amiral chargé du personnel fut convoqué; il déclara qu'il n'y avait en ce moment au ministère, et qu'il n'y avait jamais eu depuis longtemps, aucun officier ou agent répondant au nom de Gérard. Ce nom était donc un nom d'emprunt sous lequel le traître dissimulait sa véritable personnalité.

Le ministre de la Marine prescrivit une enquête qui ne produisit aucun résultat; mais il se garda de provoquer une mesure quelconque contre Mme Austin Lee, et il ne lui vint pas non plus à l'esprit d'améliorer l'état de nos dépôts de charbon.

Environ six semaines plus tard, le cabinet Waldeck succédait au cabinet Dupuy, et M. de Lanessan remplaçait à la Marine M Lockroy; l'enquête pour découvrir le soi-disant Gérard se poursuivit néanmoins avec plus ou moins d'activité; de temps à autre, le Service des Renseignements relevait des indices prouvant que le traître continuait, lui aussi, des relations avec Mme Austin Lee.

Les choses en étaient là quand tout à coup, à la date du 17 février 1900, c'est-à-dire alors que l'enquête de la Marine se prolongeait sans jamais aboutir, *l'Intransigeant* publia, sous forme de question à M. de Lanessan, les lignes suivantes :

> *N'y a-t-il pas au ministère de la Marine un employé supérieur, faiseur d'affaires véreuses, ayant associé à ses louches spéculations plusieurs de ses malheureux collègues confiants et naïfs?*
>
> *Le ministre ignore-t-il que ce fonctionnaire a écrit dernièrement, sur papier à en-tête du ministère de la Marine, au représentant d'une grande puissance étrangère, lui proposant, pour la somme de 25.000 francs, de lui livrer des documents secrets?*

Le lendemain, 18 février, *l'Intransigeant* revenait à la charge et, dans un article intitulé : « *L'espion du ministère de la Marine* », il disait que la puissance étrangère visée par lui la veille était l'Angleterre. L'employé de la Marine était, lui aussi, bientôt nommé : il s'appelait Jude Philipp ; encore un juif, sans doute, comme Dreyfus, comme Ullmo et comme Loëw !... Il fut établi que cet individu avait bien réellement écrit à l'ambassade d'Angleterre, ainsi que le disait *l'Intransigeant*. Il importait de procéder à son arrestation pour ce seul fait. De plus, n'était-il pas probable qu'on tenait enfin le correspondant de Mme Austin Lee, l'introuvable Gérard, vainement recherché depuis neuf mois. Il y avait donc double motif pour l'arrestation immédiate de Jude Philipp, et c'est ce que se serait dit un ministre appartenant à *un gouvernement de défense nationale*. Mais M. de Lanessan n'était qu'un *ministre de défense républicaine* (1) et il préféra donner à Jude

---

(1) C'est ainsi que s'intitulait, comme chacun sait, le ministère Waldeck.

Pour en finir avec Jude Philipp, je dois ajouter qu'une interpellation fut faite à son sujet par M. Georges Berry à M. de Lanessan, à la séance de la Chambre du 8 mars 1900. M. de Lanessan dut reconnaître que son attention avait été appelée sur l'employé dès le 20 janvier, soit un mois avant les révélations de *l'Intransigeant* : il se garda, bien entendu, de souffler mot de l'affaire Gérard, et il sut admirablement embrouiller le débat qui n'eut qu'un retentissement restreint. Néanmoins, et pour donner une apparence de satisfaction à l'opinion, Jude Philipp fut poursuivi, mais seulement sous le chef d'*escroquerie* (!), devant le tribunal correctionnel qui le condamna par défaut.

Philipp un congé d'un an qui le mît, lui et surtout Mme Austin Lee, à l'abri de toute poursuite. Le traître en profita pour filer à l'étranger, dont il n'est jamais revenu, à ma connaissance du moins. L'enquête sur Gérard fut dès lors abandonnée, et Mme Austin Lee put continuer en paix ses opérations ; elle les continue sans doute encore.

La suite de ma deuxième déposition à huis clos : analyse du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

Après cette digression nécessaire sur le fonctionnement de l'espionnage étranger en France, je reprends au point où je l'avais interrompu l'exposé de ma deuxième déposition à huis clos devant le Conseil de guerre de Rennes.

Les membres du Conseil avaient autant que moi grande hâte d'aborder l'examen du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, dont les pièces essentielles avaient été « *égarées* » par le général Chamoin et que j'avais réussi à retrouver au ministère de la Guerre, dans une armoire du Service des Renseignements. Aussitôt que j'eus refermé le dossier de l'espionnage, un des juges m'interrogea sur la façon dont j'étais rentré en possession des pièces primitivement dérobées à l'examen du Conseil de guerre, et je fis alors le récit que j'ai donné ci-dessus. Le même juge

me demanda si j'estimais pouvoir attribuer à une erreur ou à une simple inadvertance le fait que les documents, retrouvés dans l'armoire du Service des Renseignements, avaient été soustraits du dossier. Je répondis qu'une pareille hypothèse me paraissait absolument inadmissible. En effet, ainsi qu'il était facile aux juges de s'en rendre compte, tous les documents du dossier avaient été classés par ordre de date, et les documents soustraits s'intercalaient parmi ceux qui avaient été conservés. La soustraction avait donc nécessairement exigé un triage préalable, qui avait permis de *subtiliser* les pièces importantes, en ne conservant dans le dossier que des documents secondaires (1). J'ajoutai ne pas pouvoir m'expliquer pourquoi l'auteur de la soustraction n'avait pas détruit les pièces après les avoir retirées du dossier; peut-être voulait-il se les réserver pour lui-même et se procurer ainsi des armes contre Trarieux et Reinach. Au surplus, le coupable, quel qu'il fût et que je ne connaissais pas, pouvait avoir espéré qu'une simple soustraction suffirait au but qu'il se proposait. N'avait-il pas failli réussir, puis-

(1) La *subtilisation* des pièces du dossier était un nouvel exemple des manœuvres criminelles auxquelles se livraient les partisans de Dreyfus. Ce crime, comme tous les autres, est resté impuni, et son auteur n'a même pas été recherché; le général Chamoin n'a pas été mis en demeure de s'expliquer sur l'altération du dossier dont il avait la garde.

que, si je n'avais pas demandé la veille à m'approcher pour reconnaître le dossier qui m'était présenté et si le président n'eût pas consenti à accueillir ma demande, la soustraction des pièces n'aurait pas été découverte, la mystification du Conseil de guerre eût été complète !

Les juges soulignaient ma déclaration de sourires approbateurs, et le colonel Jouaust prit la parole pour dire qu'il se félicitait, quant à lui, d'avoir pu contribuer dans une certaine mesure à déjouer une manœuvre destinée à fausser la vérité sur un point important du procès. J'avais mes raisons pour savoir à quoi m'en tenir sur les dispositions du colonel Jouaust : je savais qu'il avait reçu directement des instructions de Waldeck et certains symptômes m'avaient déjà fait comprendre qu'il était à la dévotion du gouverment, et par conséquent au service du traître. La satisfaction qu'il témoignait de voir avorter une machination du parti de Dreyfus n'était pour lui qu'un nouveau moyen de cacher son jeu. L'avenir ne devait pas tarder à me prouver combien mes appréciations sur le colonel Jouaust étaient fondées.

Je procédai à la présentation des documents. Je commençai par mettre le Conseil de guerre au courant des conditions dans lesquelles j'avais fait, le 5 janvier 1899, devant la Chambre criminelle, sur la dépêche Paniz-

zardi, une déposition que la Cour avait jugée assez secrète pour m'autoriser, sur ma demande, à ne pas la dicter au greffier. Faisant passer sous les yeux des juges la lettre Lévèque du 14 janvier 1899, je montrai que ma déposition secrète, faite à huis clos devant neuf conseillers à la Cour de cassation, était, presque immédiatement après, portée à la connaissance du comte Tornielli, ambassadeur d'Italie. Je dis l'intérêt majeur et évident qu'offraient pour le comte Tornielli les renseignements confiés par moi à la Cour sous la garantie du plus absolu secret. Puis je présentai une autre lettre Lévèque, du 16 février 1899, postérieure par conséquent d'un peu plus d'un mois à ma déposition sur la dépêche Panizzardi : cette deuxième lettre permettait de se rendre compte du préjudice causé aux intérêts de la défense nationale par la divulgation de ma déposition. Elle nous apprenait en effet que le gouvernement italien, mis au courant de notre surveillance, avait modifié son chiffre pour sa correspondance secrète avec le personnel de son ambassade à Paris ; nous n'avions pas pu nous procurer ce nouveau chiffre, et l'ancien que nous possédions étant abandonné, nous avions perdu un précieux moyen de défense contre les menées d'espionnage du lieutenant-colonel Panizzardi, menées dont l'existence était établie, tant par le dossier de

l'espionnage étranger que par le dossier secret de l'affaire Dreyfus. Nous avions donc été victimes d'une trahison, et cette trahison était, sans contestation possible, l'œuvre d'un membre de la Chambre criminelle.

Je passai ensuite aux pièces qui établissaient les relations clandestines de MM. Trarieux et Reinach avec ce même comte Tornielli. Ces pièces étaient des rapports d'agents; mais je montrai que leurs attestations avaient été scrupuleusement contrôlées et qu'elles étaient par suite hors de toute contestation. Elles établissaient que, pendant l'hiver 1898-1899, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'enquête de la chambre criminelle, Reinach et Trarieux se rendaient très fréquemment, dans la soirée, à partir de huit heures et demie, à l'ambassade d'Italie; tous deux paraissaient agités et inquiets ; leurs conversations avec l'ambassadeur n'avaient trait qu'à l'affaire Dreyfus. C'était par eux vraisemblablement que ma déposition sur la dépêche Panizzardi avait été livrée à l'Italie.

Le comte Tornielli était intervenu officiellement dans l'affaire de revision depuis 1897, mais c'était surtout à partir du moment où il put se concerter avec MM. Trarieux et Reinach que son zèle revisionniste se manifesta avec le plus de violence. Tous ses efforts tendaient à innocenter son attaché militaire,

qu'il déclarait n'avoir jamais eu aucune espèce de rapport avec Dreyfus, contrairement aux preuves matérielles accumulées dans le dossier secret du ministère de la Guerre.

En outre, nous savions, encore par les documents du dossier secret (1), que le gouvernement italien croyait lui-même à l'existence des relations de Panizzardi avec le traître. En supposant par conséquent que le comte Tornielli eût tenu à Rome le même langage qu'il tenait à Paris, il apparaissait bien nettement que ses affirmations n'avaient pas réussi à convaincre son propre Gouvernement. Je fis remarquer qu'au surplus l'ambassadeur italien, en niant les relations de son attaché militaire avec Dreyfus, et en étayant ses dénégations sur sa parole d'honneur, n'avait fait qu'appliquer pour son propre compte un précepte de diplomatie dicté jadis par le roi de Prusse Frédéric II à ses représentants à l'étranger « *S'il y a à gagner à être honnêtes* », disait le roi philosophe, « *nous le serons ; mais s'il faut duper,* NOUS SERONS FRIPONS » (2).

Pendant toute cette partie de ma déposition,

---

(1) En particulier par deux lettres suffisamment explicites, de Panizzardi à Schwarzkoppen.

(2) Cite d'après la correspondance de Frédéric II par G. Rothan, dans ses souvenirs diplomatiques : *l'Affaire du Luxembourg, prélude de la guerre de 1870* (chez Calmann-Lévy, éditeur, 1882.

consacrée à l'analyse du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, je fus écouté avec une extrême attention ; tous ceux à qui je parlais, juges, commissaire du gouvernement et avocats étaient évidemment d'autant plus impressionnés qu'ils avaient sous les yeux, dans les pièces mêmes du dossier, la preuve matérielle de l'exactitude de mes dires (1). Dreyfus seul paraissait étranger aux débats ; promenant ses regards tout autour de lui, il avait l'air de s'ennuyer prodigieusement, se demandant sans doute quand tout cela finirait. Le procès ne présentait pour lui aucun intérêt ; il devait déjà savoir qu'*acquitté* ou *condamné*, il serait de toute façon *libéré*.

Quand, m'adressant au président, je déclarai avoir terminé, il y eut une minute de silence. Ni le ministère public ni la défense ne réclamant la parole, le colonel Jouaust demanda à Dreyfus, conformément à la loi, s'il avait quelque observation à présenter sur ma déposition ; et de sa voix blanche, sans expression, le traître répondit comme à son habitude, quand cette question lui était posée :

« *Aucune, mon Colonel* ».

Il n'avait pas même pris la peine de tourner les yeux vers le Conseil.

---

(1) On verra par les lettres de Trarieux et de Reinach reproduites ci-après en *Appendice*, que non seulement ces deux serviteurs de l'étranger n'ont pas nié leurs entrevues clandestines avec le comte Tornielli, mais qu'ils les ont au contraire avouées avec un stupéfiant cynisme.

Sur un signe du Président, je sortis de la salle des séances.

Audacieux aplomb de Trarieux et de Reinach en apprenant la découverte de leurs agissements.

L'audience fût suspendue pendant quelques minutes ; elle devait reprendre en public pour permettre au Conseil d'entendre les derniers témoins de l'affaire. Parmi ceux-ci, il y avait M. Trarieux qui avait commencé sa déposition la veille et qui, vu sa prolixité, menacait de prolonger encore les débats. La clôture ne viendrait certainement pas ce jour-là, ainsi que le bruit en avait couru, et de fait le réquisitoire ne fut prononcé qu'à l'audience du lendemain, jeudi 7 septembre.

Dès l'ouverture de la séance publique, je me tins, non à ma place habituelle, mais, en compagnie de beaucoup d'autres témoins, et ainsi que plusieurs avaient pris l'habitude de le faire depuis quelques jours, dans l'hémicycle bordant l'estrade réservée aux juges et s'ouvrant lui-même sur la cour du lycée. Il était ainsi plus facile de sortir, sans attirer l'attention sur soi, si on ne s'intéressait pas aux débats. J'étais exposé à la vue de M. Trarieux pendant qu'il poursuivait sa déposition ; je le voyais tourner fréquemment les yeux vers moi ; il me lançait des regards

furibonds, dont je ne parvenais pas à m'expliquer le motif et dont je m'amusais beaucoup. A un moment donné, M. Trarieux n'y tint plus; comme je riais, tout en échangeant quelques mots à mi-voix avec mon voisin, je m'entendis interpeller en ces termes :

« *Ah! cela vous fait rire, ce que je dis! Je ne veux pas que vous riiez!!* »

C'était M. Trarieux qui, interrompant son interminable plaidoyer en faveur de Dreyfus, me faisait défense de rire.

Le président l'invita au calme, en même temps qu'il donnait l'ordre à tous ceux qui, debout dans l'hémicycle, entouraient l'estrade, de rejoindre leurs places.

J'eus l'explication de cette exaspération de M. Trarieux à mon endroit par une lettre que celui-ci écrivit quelques jours plus tard, à la date du 12 septembre, au ministre de la Guerre. J'appris ainsi qu'il avait été mis au courant de la déposition que je venais de faire à huis clos. Décidément, je n'étais pas heureux dans mes dépositions secrètes. J'ai soin d'ajouter que, pour cette fois, mes soupçons n'avaient pas à se porter sur un membre du tribunal; parmi les trente-cinq à quarante personnes admises au huis clos par le président, il devait se trouver plus d'un ami de Trarieux, et je n'avais pas à m'étonner d'apprendre que celui-ci avait été informé de mes accusations contre lui.

Trarieux n'écrivit pas qu'une seule lettre au ministre de la Guerre; il en écrivit trois entre le 12 et le 19 septembre 1899, pour protester *avec indignation*, disait-il, *contre la surveillance policière* du Service des Renseignements. Il se plaignait avec hauteur de ma déposition à huis clos, qu'il disait avoir été motivée par le désir d'annihiler l'*autorité* (!) de son témoignage en faveur de Dreyfus. Trarieux ne niait pas, d'ailleurs, ses entrevues avec Tornielli, de complicité avec Reinach; il s'en glorifiait au contraire, mais en même temps il *exigeait* (!) la destruction du dossier qui relatait ces entrevues. Le général de Galliffet, tout en se refusant à faire droit aux *exigences* de Trarieux, osa qualifier d'*irrégularités* les mesures que le Service des Renseignements avait eu le devoir de prendre à son égard. Le ministre aurait mieux rempli les devoirs de sa charge en faisant procéder à l'arrestation immédiate de l'ancien garde des Sceaux et en le traduisant devant la Cour d'Assises sous l'inculpation d'espionnage et de trahison.

Reinach, informé lui aussi de l'existence du dossier, se précipita, tout comme Trarieux, sur son écritoire. Mais, au lieu de trois épîtres, il se contenta d'en écrire une seule adressée, non au ministre de la Guerre du moment, mais à l'un de ses prédécesseurs, M. de Freycinet. Avec l'insolence ca-

ractéristique des gens de sa race vis-à-vis de leurs obligés — (tels la plupart de nos ministres ou ex-ministres), — Reinach plaisantait sur la filature exercée contre lui, et il mettait en même temps M. de Freycinet en demeure de lui faire connaître si cette filature avait été faite à sa connaisance et de son consentement :

« *J'aime à penser qu'il n'en est rien* », disait-il, et il terminait sa lettre sur cette phrase qui résonne comme une menace.

Freycinet se hâta de répondre sur un ton qui contraste étrangement par son humilité avec l'arrogance du grand « *chambardeur* ». L'ancien ministre affirmait à « *son cher ancien député* » qu'il avait tout ignoré de la surveillance qui avait été dirigée contre Trarieux et contre lui.

Il faut lire cette correspondance entre Freycinet et Reinach pour juger de la modeste attitude du premier en face de l'arrogance du second ; il n'est rien qui fasse mieux ressortir le degré de subordination auquel sont assujettis, vis-à-vis du pouvoir juif et de ses délégués, les politiciens de la République, fussent-ils, comme Freycinet, anciens présidents du Conseil et anciens titulaires de plusieurs départements ministériels ! Ces deux lettres ont paru, ainsi que les lettres de Trarieux à Galliffet et les réponses de celui-ci, dans les journaux de l'époque ; on les

trouve encore à la suite du compte rendu du procès de Rennes (édition Stock, 3e volume) et je les reproduis en appendice à la fin de cette brochure.

Quant aux dénégations de M. de Freycinet, déclarant n'avoir jamais connu le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, il me suffira de dire que toutes les pièces du dossier ont été mises sous les yeux de l'ancien ministre de la Guerre, au fur et à mesure de leur arrivée. C'est lui qui a donné l'ordre de classer ces pièces et d'en constituer un dossier. Quand le ministre m'avait rendu la lettre Lévèque, après avoir verrouillé la porte de son cabinet pendant trois jours, il m'avait dit : « *Classez ceci soigneusement.* » Et ce fut sur ce mot de Freycinet que, ne sachant où classer cette lettre, apprenant d'autre part qu'il existait d'autres documents émanant du même agent et relatifs à l'affaire Dreyfus, je constituai, avec le commandant Rollin, le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach. Maintes fois ce dossier fut mis par moi sous les yeux de M. de Freycinet, notamment lorsque nous parvint la déposition faite par M. Trarieux devant la Chambre criminelle, au cours de l'enquête sur la revision. Le ministre garda cette déposition, ainsi que le dossier, par devers lui, et en me les restituant, un ou deux jours plus tard, il me dit encore, textuellement : « *Mon pauvre ancien ami Trarieux!*

(sic) *Je n'aurais pas voulu avoir fait ce qu'il a fait!* »

Pour ce qui est de Reinach, M. de Freycinet ne me cachait pas non plus l'*aversion* qu'il prétendait éprouver pour le metteur en œuvre de la revision.

Je suis par conséquent obligé de conclure en disant que, dans sa réponse à Reinach, M. de Freycinet a altéré la vérité.

CHAPITRE V

L'ORDRE DE CONCLURE A L'INNOCENCE DE DREYFUS

Mon dernier entretien avec le commissaire du Gouvernement.

Les débats du procès de Rennes se terminèrent le 7 septembre, c'est-à-dire le lendemain de ma déposition sur l'espionnage étranger et sur le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

J'ai déjà dit que les ordres du ministre de la Guerre prescrivaient aux témoins militaires de sortir de la salle des séances aussitôt les dépositions terminées ; ils ne devaient assister ni au réquisitoire, ni aux plaidoiries, ni au prononcé du jugement ; tous devaient avoir quitté la ville avant le soir, s'ils n'étaient pas en résidence normale à Rennes.

Aussi, dès que le président du Conseil de guerre eût prononcé la phrase d'usage : « *je donne la parole à M. le commissaire du Gouvernement pour son réquisitoire,* » les officiers présents dans la salle se levèrent. Généraux de division, généraux de brigade, colonels, commandants, capitaines, tous ces officiers

en uniforme, mêlés sans distinction de grade, défilèrent lentement à travers la salle, passant au pied de l'estrade où siégeait le Conseil et se dirigeant vers la sortie. Les juges s'étaient levés, ainsi que le commissaire du Gouvernement. Après quelques secondes d'étonnement, les défenseurs s'étaient levés, eux aussi, et tous les assistants avaient suivi cet exemple. Un silence impressionnant régnait dans la salle. C'était l'armée française, c'était la France qui passait, et tous s'inclinaient sur son passage dans une commune manifestation de respect qui s'imposait aux adversaires eux-mêmes.

Je fis mes préparatifs de départ et j'allai, au commencement de l'après-midi, au greffe du conseil de guerre pour y faire viser, conformément aux prescriptions des réglements administratifs, ma citation à témoin. Je me rencontrai au greffe avec un grand nombre d'officiers venus pour le même objet, et, tandis que je faisais queue dans le couloir conduisant au bureau des visas, je fus croisé par le commissaire du Gouvernement. Je n'avais pas eu l'occasion de lui parler depuis la veille, quand, dans la cour du lycée, et avant d'aller prendre séance au Conseil, il m'avait dit l'arrivée chez lui, à 5 h. 1/4 du matin, d'un officier en aiguillettes lui apportant, de la part du général de Galliffet, ministre de la Guerre, l'ordre de conclure à l'innocence de

Dreyfus. Passant près de moi, dans ce corridor où j'attendais mon tour d'entrer, le commandant Carrière m'aperçut, et, s'arrêtant à mes côtés, il me manifesta sa satisfaction de voir arriver la fin du procès : il était écœuré, me dit-il, des pressions qui avaient été faites sur lui, et plus d'une fois il avait été sur le point de donner sa démission ; il n'avait été retenu que par le sentiment du devoir : il n'avait pas voulu, suivant ses propres expressions, déserter sur le champ de bataille, abandonner son poste à l'ennemi.

« *Et l'ordre de Galliffet, qui vous a été apporté hier matin ?* » lui demandai-je. « *Je sais que vous n'en avez tenu aucun compte.* »

Le réquisitoire s'était, en effet, terminé à midi, et, dès une heure, j'avais pu en prendre connaissance dans les journaux de Rennes, qui tous publiaient chaque jour, dans une édition spéciale paraissant au commencement de l'après-midi, le compte rendu de la séance du matin au conseil de guerre.

« *Je vais vous le montrer* », me dit le commandant Carrière ; « *passez par mon bureau quand vous aurez votre visa.* »

Je me serais bien gardé de manquer au rendez-vous, et, quelques instants plus tard, je pénétrais dans le bureau du commissaire du Gouvernement. Cette pièce était encombrée d'officiers venant faire leurs adieux, et se succédant dans des allées et

venues continuelles. Dès qu'il me vit, le commandant Carrière, me conduisit vers la fenêtre, et là, dépliant un papier qu'il tenait à la main :

« *Le voilà, l'ordre* », me dit-il.

Sans prendre le papier, je le parcourus des yeux rapidement : il ne contenait que quelques lignes, quatre ou cinq, au bas desquelles se détachait la signature large et caractéristique de Galliffet. C'était bien, ainsi que le commandant Carrière me l'avait dit, l'ordre de conclure à l'innocence de Dreyfus. Quand il jugea que j'avais eu le temps de lire, c'est-à-dire au bout d'une demi-minute, le commissaire du Gouvernement replia la feuille ; des visiteurs l'appelaient, lui tendaient la main, il ne s'appartenait pas. Le train qui devait m'emmener hors de Rennes partait vers trois heures, et je n'avais plus que le temps de me rendre à la gare. Je pris congé du commandant Carrière » (1).

---

(1) Le *Matin* du 15 février 1911 a publié une dépêche adressée par le général de Galliffet au général commandant le 10e corps, pour être transmise au commissaire du Gouvernement. Dans cette dépêche, le Ministre invite le commandant Carrière à se pénétrer de l'arrêt de la Cour de Cassation qui a saisi le Conseil de guerre de Rennes ; il ne lui ordonne pas expressément de conclure à l'innocence de Dreyfus, comme dans l'ordre que j'ai vu et qui a été porté au commandant Carrière par le capitaine Raffaelli.

Il me serait bien impossible de reconstituer ce dernier ordre que je n'ai fait que parcourir des yeux, quand il m'a été montré par le commissaire du Gouvernement dans son bureau ; mais je puis certifier que sa rédaction était beaucoup plus courte et qu'elle était aussi autrement impérative que celle de la dépêche citée par le *Matin* et que je reproduis ci-après :

Paris, 5 *septembre* 1899, 5 *h. soir*.
10ᵉ corps, Rennes

Ministre guerre à général commandant
10ᵉ corps, Rennes.

Veuillez communiquer au commissaire du Gouvernement l'instruction qui suit :

Profondément respectueux de l'indépendance des juges du Conseil de guerre de Rennes, je ne puis négliger en ce qui vous concerne mes droits et mes devoirs. Au moment où vous allez formuler vos réquisitions, je vous invite à vous pénétrer de l'arrêt de la Cour de Cassation qui a saisi le conseil de guerre de Rennes et à vous maintenir rigoureusement dans les limites que cet arrêt vous a tracées.

Une lettre du commandant Carrière

Je quittai Rennes à la fin de l'après-midi du 7 septembre 1899, et depuis je n'ai jamais eu l'occasion de me rencontrer de nouveau avec l'ancien commissaire du Gouvernement près le Conseil de guerre de Rennes. Mais deux ans et demi après le procès, j'ai été amené à lui écrire à l'occasion des faits qui font l'objet de la présente brochure ; il m'a répondu par une lettre qu'il m'autorisait à publier, dont je n'ai pas encore fait usage jusqu'à ce jour, et qui trouvera ici sa place naturelle.

Il me faut tout d'abord faire connaître les

circontances qui ont donné lieu à cet échange de lettres.

Le commandant Carrière a quitté ses fonctions de commissaire du Gouvernement le 7 décembre 1901, un peu plus de deux ans après le procès Dreyfus.

Quelques jours auparavant, à la date du 3 décembre, *la Patrie* publia de lui une interview dont je cite l'extrait que voici :

> .... *Vous quitterez Rennes?*
>
> — *Non,* répondait le commandant; *je suis licencié en droit et je me ferai inscrire au barreau.*
>
> . . . .
>
> — *Vous savez que les journaux ont affirmé que vous aviez reçu du gouvernement des ordres pour conclure à l'innocence de Dreyfus, et que le ministre a démenti cette assertion?* (1)
>
> — *C'est le général de Galliffet qui a dit cela! Il faut qu'il ait un rude toupet. Bientôt je serai libre et je pourrai peut-être parler.*

Deux mois plus tard, la *Liberté,* dans deux articles datés des 1er et 2 février 1902,

(1) J'ignore si le général de Galliffet avait déjà donné ce démenti avant le 3 décembre 1901, date du numéro de la *Patrie* où est insérée la présente interview ; en tout cas, on le trouve dans le numéro des *Débats* du lendemain, 4 décembre.

affirmait à son tour que le général de Galliffet avait adressé au commandant Carrière l'ordre de conclure dans son réquisitoire à l'innocence de Dreyfus. Elle spécifiait que cet ordre avait été remis au commissaire du Gouvernement, la veille de son réquisitoire, par le capitaine Raffaelli, lequel avait été chargé par le général de Galliffet de m'accompagner de Paris à Rennes. Tout ceci était exact, et cependant ce n'était pas moi qui avais informé la *Liberté*. D'ailleurs, le récit du journal, vrai quant au fond, contenait de nombreuses inexactitudes de détail. Il prétendait notamment que le capitaine Raffaelli n'appartenait pas à l'état-major particulier du ministre; il disait que j'avais passé deux jours à Paris pour y rechercher des pièces soustraites à l'examen du Conseil de guerre; que mon voyage de retour, de Paris à Rennes, en compagnie du capitaine Raffaelli, s'était effectué de jour; enfin il plaçait la scène de la remise de l'ordre au commandant Carrière un soir à 10 heures. Ces inexactitudes dénotent un informateur autre que moi-même, et la circonstance que la mission du capitaine Raffaelli a été connue de la *Liberté* en dehors de mon fait, vient confirmer mon propre témoignage sur la réalité de cette mission.

Quoiqu'il soit, les articles de la *Liberté* étaient presque immédiatement suivis d'une

nouvelle interview du commandant Carrière, parue dans la *Patrie* du 5 février 1902 et prise à Rennes le 3 février. D'après le discours qui lui était prêté par le journal nationaliste, l'ancien commissaire du Gouvernement laissait entendre cette fois qu'aucune pression n'avait été exercée sur lui par le général de Galliffet à l'occasion de son réquisitoire; il niait avoir jamais reçu la visite du capitaine Raffaelli ; enfin, il donnait son avis sur les pièces que j'avais rapportées de Paris et il s'exprimait en ces termes à leur sujet :

« *Les papiers soi-disant secrets qu'il* — (le commandant Cuignet) — *avait pour mission d'aller chercher à Paris n'avaient pas de valeur* ».

Dès que j'eus connaissance de cet interview, j'écrivis au commandant Carrière, et laissant de côté le fait Raffaelli, dont l'importance disparaissait devant la singulière appréciation portée sur les documents du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, je lui demandai comment il avait pu appeler « *des papiers sans valeur* » des pièces qui établissaient, d'une part un acte de forfaiture et de trahison à la charge d'un magistrat de la Cour de Cassation, et de l'autre les relations clandestines et criminelles de Trarieux et de Reinach avec l'ambassadeur d'Italie. Je priai celui qui avait été l'organe du ministère public au procès de Rennes et qui, en cette qualité,

avait pu apprécier la gravité des *papiers* en question, de vouloir bien rectifier ses dires, dans l'intérêt de la vérité et de la justice.

En réponse à cette sorte de mise en demeure, je reçus du commandant Carrière, par retour du courrier, la lettre que je reproduis ci-après :

Rennes, le 11 février 1902

Mon cher camarade,

Je n'ai pas lu l'interview que vous me signalez dans la PATRIE *du 5 courant et* VOUS POUVEZ ÊTRE CERTAIN QUE J'Y SUIS TOTALEMENT ÉTRANGER.

Je me refuse absolument à toute communication à la presse dont les publications faites sous mon nom et sans mon autorisation m'ont attribué déjà des propos que je n'ai pas tenus et m'ont occasionné ainsi de graves ennuis.

En fait de papiers secrets, vous avez une compétence devant laquelle je m'incline ; et si jamais il y avait divergence d'appréciation entre vous et moi en semblable matière, je vous prie de croire que je me rangerais sans hésitation à votre avis.

Je vous prie d'agréer, mon cher camarade, l'expression de ma cordiale sympathie.

Signé : Commandant CARRIÈRE
Avocat à la Cour d'appel

Vous pouvez faire de ma lettre ce que vous croirez utile.

Ainsi, l'interview de la *Patrie* était fausse, et la bonne foi du journal avait été indigne-

ment surprise, au profit des adversaires qu'il ne cessait pas de combattre, et à l'aide d'un collaborateur occasionnel qui signait seulement d'une initiale ! L'indigne supercherie dont a été victime un organe aussi estimé du public français et aussi répandu que la *Patrie*, ne pouvait évidemment émaner que du parti de Dreyfus qui avait un intérêt majeur à faire le silence, tant sur la mission du capitaine Raffaelli que sur les documents apportés par moi, en compagnie de cet officier, de Paris à Rennes. Les révélations déjà faites par la *Liberté* menaçaient de se préciser en se prolongeant à travers la presse; et, pour arrêter le mouvement d'opinion qui se dessinait, les soi-disants amis de la Justice et de la Vérité avaient imaginé l'interview mensongère de l'ancien commissaire du Gouvernement destinée à empêcher le public français de croire à la réalité de la mission Raffaelli et à la gravité des documents du dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.

Une visite au général de Galliffet

Dans ma lettre au commandant Carrière, je n'avais pas visé, comme je l'ai dit, le démenti qui lui était prêté, au sujet de l'ordre de conclure à l'acquittement de Dreyfus. J'avais limité ma protestation au point le plus grave de sa prétendue inter-

view, et le désaveu absolu de celle-ci qu'il me faisait parvenir aussitôt, rendait inutile une nouvelle demande de rectification de sa part. Restait le général de Galliffet dont les *Débats* avaient également enregistré un démenti catégorique de la mission du capitaine Raffaelli. Je voulus en avoir le cœur net, et dans le courant du mois de mars 1902, je me présentai au petit hôtel qu'habitait Galliffet, rue de Chateaubriand, depuis sa démission des fonctions de ministre de la Guerre.

Le domestique qui vint m'ouvrir commença par me dire que le général était absent, et j'allais remettre ma carte, quand tout à coup Galliffet, qui m'avait sans doute aperçu, surgit d'une pièce à côté, dans le vestibule.

« *Ah! vous voilà!* » s'écria-t-il, et m'introduisant chez lui, il commença par vitupérer, avec la crudité d'expression qui n'appartenait qu'à lui, contre les injustices dont il se disait victime de la part de mes amis et de moi-même. Il nous reprochait de méconnaître les services qu'il aurait rendus à notre cause, pendant son passage au Ministère et de le traiter comme un simple «*dreyfusard*», alors qu'il s'était borné à garder la neutralité dans le conflit soulevé par l'Affaire. Je souriais d'un air de doute et le général, qui s'en aperçut, me prit encore plus vivement à

partie. Je lui fis remarquer alors qu'il avait cependant donné au commandant Carrière l'ordre de conclure à l'innocence de Dreyfus.

« *C'est faux !* » me cria Galliffet, « *c'est absolument faux ! Je sais qu'on dit cela, mais je l'ai déjà démenti* ».

— « *Ah ! mon Général...* répliquai-je alors : *l'ordre, je l'ai vu. Il était signé Galliffet ; c'était bien votre signature* ».

Je m'attendais à une véritable explosion ; mais, à ma grande surprise, le général, qui paraissait exaspéré avant ma réplique, se calma subitement pour me demander d'un ton très adouci :

« *Mais où l'avez-vous vu, l'ordre !* »

— « *Je l'ai vu à Rennes,* lui dis-je ; *c'est Carrière qui me l'a montré. Et je sais aussi qui le lui a porté : c'est le capitaine Raffaelli, l'officier que vous m'aviez adjoint quand je suis retourné de Paris à Rennes, la veille du réquisitoire* ».

Je verrai toujours l'attitude de Galliffet à ce moment : il était debout devant moi, me regardant fixement, mais sans colère, et faisant cependant effort pour ne pas parler. Il me mit tout à coup les deux mains sur les épaules, et lentement, les yeux dans les yeux, il me dit :

« *Cet ordre-là, je ne l'ai pas signé.* »

— « *Alors,* lui dis-je, *quelqu'un l'a signé pour vous* ». Et je me souvins de cette visite qu'il avait reçue, le soir où j'étais dans son

cabinet après avoir retrouvé au Service des Renseignements les pièces subtilisées : nous rédigions, le général de Lacroix et moi, les bordereaux analytiques des pièces, et le ministre s'excusant de nous quitter, était sorti pour recevoir son visiteur. Celui-ci devait être un personnage de marque, puisqu'il avait été annoncé par un officier et que Galliffet s'était immédiatement dérangé pour lui. Pourquoi ne l'avait-il pas fait entrer ?... Il y avait peut-être intérêt à ce que je ne le visse pas...

Ces réflexions passaient rapidement dans mon esprit, pendant qu'en quelques mots je rappelai à Galliffet cette visite reçue par lui.

« *Voyons, mon général,* lui demandai-je, *c'était Waldeck qui vous demandait ? C'était lui, ce* ON *qui vous a proposé de me faire accompagner par Raffaelli, alors que vous n'y aviez pas songé vous-même ?* »

— « *Je ne vous réponds pas* », me dit alors Galliffet.

— « *Très bien, mon général, mais je vais interpréter votre silence comme un acquiescement... Alors, c'était Waldeck...* »

— « *Ah ! ne me faites pas dire ça* », s'écria-t-il. « *Je ne vous ai rien répondu du tout. Voilà ce que je déclarerai si besoin est.* »

Puis, il se mit à dauber sur Waldeck qui donnait des instructions à son chef d'Etat-major général, le général Delanne, en pas-

sant par dessus la tête du ministre et en se cachant de lui.

« *C'est pour cela que j'ai démissionné,* me dit-il. *Dans l'affaire de ce pauvre Fritsch, ils m'ont roulé... Mais je pardonne à Delanne... D'ailleurs, il n'a pas réussi à les contenter.* »

A ce moment, on annonça le prince d'Arenberg. Je voulais me retirer par discrétion ; le général m'en empêcha et j'assistai en tiers à la conversation, d'ailleurs sans intérêt ici, qui s'établit entre Galliffet et son ami. La visite se prolongeant, je me levai pour prendre congé ; mais Galliffet insista encore pour me faire rester ; le prince d'Arenberg voulut alors se retirer lui-même.

A peine fut-il sorti que le général, revenant au ministère Waldeck, me parla des intentions manifestées par le gouvernement au lendemain de la deuxième condamnation de Dreyfus. Les ministres voulaient tous déférer l'arrêt du Conseil de guerre à la Cour de Cassation : c'était M. Monis « *le marchand d'eau-de-vie frelatée* » comme l'appelait Galliffet, qui se montrait, *le plus enragé* (1) :

« *Mais,* ajouta-t-il, *je leur ai lancé ma démis-*

---

(1) M. Monis était ministre de la justice dans le Cabinet Waldeck. C'est un négociant en « *Spiritueux* » qui, quelques mois avant ma visite chez le général de Galliffet, avait profité de sa présence dans le gouvernement pour falsifier à l'Officiel la liste des récompenses accordées à l'occasion d'une Exposition et mentionner faussement l'attribution d'une de ces récompenses à sa maison de commerce.

sion à la figure; ils ont eu peur, ils ont mis les pouces. Alors j'ai proposé la grâce. C'était faire acquiescer le condamné à sa condamnation : les ministres n'y ont vu que du feu. Vous devriez tous m'être reconnaissants de ce que j'ai fait. »

Ouvrant alors un bureau, le général en tira un papier qu'il mit sur la table en me disant :

« *Tenez, lisez; c'est la lettre de démission que j'ai rédigée au lendemain de Rennes, parce que je ne voulais pas m'associer à la cassation de l'arrêt... Lisez tranquillement; je suis obligé de m'absenter... A mon âge, je suis tenu d'observer un régime... Mais je reviens vous trouver ici.* »

Resté seul, je lus cette lettre qui était vraiment très belle. Le général de Galliffet déclarait vouloir se retirer d'un Gouvernement qui n'avait plus le respect de la justice; il terminait par cette phrase, bien connue depuis : « *Il y aura désormais, d'un côté toute l'armée, la majorité des Français et tous les agitateurs; de l'autre, le ministère, les dreyfusards et l'étranger* ».

Quand Galliffet revint, j'allai vers lui et le remerciai de la communication de sa lettre.

« *Vous devriez la publier*, lui dis-je. *Puisque vous vous plaignez d'être méconnu, ce serait le vrai moyen de ramener beaucoup de ceux qui vous ont critiqué* ».

Comme il ne répondait que d'une façon

évasive, ne disant ni oui, ni non, je le priai de me laisser en prendre une copie que je ferais publier moi-même.

« *Ah, ça non, par exemple* » me riposta le général en riant. « *C'est Waldeck qui en ferait une tête!* »

Il me dit alors que, moins de quinze jours auparavant, Reinach était venu le trouver et lui avait demandé au nom de Waldeck de détruire cette lettre, dont nul ne parlerait jamais.

« *J'ai refusé,* me dit Galliffet; *mais de même que j'ai refusé à Reinach de détruire la lettre, je vous refuse, à vous, de la publier. De cette manière, je fais part égale aux deux partis.*

Je protestai contre le parallèle de ma demande avec celle de l'envoyé de Waldeck et j'insistai à nouveau pour la publication.

« *Si vous refusez, mon général,* lui dis-je en riant, *et bien, je connais la lettre à peu près par cœur, je vais la reconstituer de mémoire, et je la publierai quand même en votre nom.* »

— « *Vous ferez ce que vous voudrez* », me dit-il.

Puis brusquement, comme pour couper court à toute nouvelle insistance de ma part, il me prit la main en disant :

Maintenant, séparons-nous. »

Et il me reconduisit jusqu'à la rue.

Le Ministère de l'Etranger

Galliffet avait-il signé l'ordre de conclure à l'acquittement de Dreyfus? ou bien cet ordre, signé Galliffet, avait-il été signé de son nom à son insu? Etait-ce Waldeck qui avait eu l'initiative de me faire accompagner à Rennes par le capitaine Raffaelli, et était-ce lui qui était venu trouver Galliffet au ministère pendant la rédaction des bordereaux? — Toutes ces questions se pressaient dans ma tête après ma sortie de l'hôtel de la rue de Chateaubriand. J'étais incapable de la résoudre, et je ne le suis pas davantage aujourd'hui.

En tout cas, ma visite à l'ancien ministre de la Guerre n'avait pas été inutile, puisqu'elle m'avait valu de connaître la lettre par laquelle Galliffet avait offert sa démission à Waldeck, au cas où celui-ci aurait persisté à vouloir faire casser la deuxième condamnation de Dreyfus. Cette lettre méritait vraiment d'être connue du public français, autant pour l'avantage moral de Galliffet que pour le châtiment des abominables ministres, ses anciens collègues restés au pouvoir, dont l'unique préoccupation était toujours de sauver Dreyfus, en sacrifiant aux intérêts de ce traitre les intérêts les plus sacrés de la France. Je possédais bien la substance de la lettre et je pouvais reconstituer quelques

phrases, en particulier la dernière que j'ai citée. L'idée me vint d'en parler à Ernest Judet que j'allai immédiatement voir à son journal. M. Judet reconnut avec moi que la lettre du général de Galliffet devait être publiée; mais il voulut auparavant s'assurer qu'elle ne serait pas contestée par son auteur, et il décida d'aller voir celui-ci le lendemain.

Quand ensuite je revis M. Judet, au retour de sa visite à l'ancien ministre de la Guerre, il me dit que le général de Galliffet ne démentirait sûrement pas sa lettre. C'était du moins son impression, résultant de ce que le général, tout en se refusant à donner explicitement une autorisation de publier, n'avait pas non plus protesté contre le projet de publication. Il avait dit, ou à peu près :

« *Cuignet vous a donc parlé de ma lettre à Waldeck? — Je ne lui avais pas dit d'aller vous trouver. — Il l'a fait de lui-même : c'est son affaire.* »

La Patrie Française était, à cette époque, en pleine activité et M. Judet estima avec raison qu'elle était particulièrement qualifiée pour faire connaître au pays la lettre du général de Galiffet. Son président, M. Jules Lemaître, fut mis au courant et lui-même rendit la lettre publique, au cours d'une réunion organisée à Paris sous sa présidence, le 21 avril 1902, à la veille des élections législatives. Dès le lendemain, toute la presse

commentait ce document qui était en même temps affiché sur les murs de la capitale et, bientôt après, dans toutes les villes de province. Le texte des affiches faisait ressortir en gros caractères la phrase par laquelle un ministre, s'adressant au chef du gouvernement, avait pu dire que le ministère s'était fait l'allié de l'étranger contre la France, dans l'intérêt de Dreyfus. Cette publication produisit une impression profonde dans le pays; le ministère Waldeck ne fut plus désigné que sous le nom de *Ministère de l'Etranger*, que l'Histoire lui conservera pour l'éternelle flétrissure de ses membres (1).

---

(1) Voici les noms des misérables ministres qui ont gouverné la France à l'époque du procès de Rennes et dont plusieurs occupent encore le pouvoir.

MINISTÈRE WALDECK-ROUSSEAU

dit LE MINISTÈRE DE L'ÉTRANGER

(du 22 juin 1899 au 2 juin 1902)

Présidence du Conseil et Intérieur.	MM. **Waldeck-Rousseau**	
Justice	**Monis**	
Affaires Etrangères	**Delcassé**	
Guerre.	**Général de Galliffet**	*(jusqu'au 28 mai 1900)*
	Général André	
Marine	**de Lanessan**	
Finances.	**Caillaux**	
Commerce	**Millerand.**	
Sous-Secrétariat des Postes et Télégraphes	**Mougeot**	
Agriculture	**Jean Dupuy**	
Colonies	**Decrais**	
Travaux Publics	**Pierre Baudin**	

CONCLUSION

On a vu, dans l'exposé des faits qui précèdent, un magistrat de la Cour de Cassation livrer à l'Italie les secrets de notre défense qu'il avait connus en raison de ses fonctions : le gouvernement français, informé de cet acte de trahison et de forfaiture, s'est refusé à en faire justice, et même à en rechercher l'auteur.

En même temps, un sénateur, ancien ministre de la Justice, M. Trarieux, et un ancien député, redevenu député aujourd'hui, M. Joseph Reinach, — tous deux très influents dans les conseils du gouvernement, — se concertaient clandestinement avec l'ambassadeur d'Italie pour permettre à celui-ci d'intervenir dans une question d'intérêt national, en mystifiant le peuple français.

Un député, ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, s'efforçait de suborner un témoin, par promesses d'abord, puis par menaces, et, n'ayant pas réussi à atteindre ses fins, il produisait sciemment en justice un *faux* destiné à ruiner la déposition de ce témoin.

Le dossier qui relatait l'acte de forfaiture et

de trahison du magistrat de la Cour de Cassation, ainsi que les entrevues clandestines de Trarieux et de Reinach avec l'ambassadeur d'Italie, était dissimulé à la justice par les agents du Gouvernement. Ces mêmes agents, mis plus tard en demeure de produire ce dossier, ne le présentaient qu'après en avoir distrait les pièces essentielles.

Ce n'est là cependant qu'une très faible partie des abominables manœuvres qui ont été perpétrées en faveur de Dreyfus, pour arriver à retirer du bagne, à décorer et à pensionner sur les deniers publics le misérable juif qui, étant officier d'état-major, et dans le but de se procurer, à l'insu de son ménage, les ressources nécessaires à sa vie de débauches, a trahi la France, vouant à la mort, dans toutes les horreurs de la défaite, des milliers de Français.

Les protecteurs de ce traître sont des ministres ou anciens ministres, des sénateurs et des députés, de hauts magistrats, des diplomates qui représentent la France devant l'étranger, et aussi — j'ai la douleur, mais le devoir de le dire, — des officiers français. Aucun ne s'est jamais fait la moindre illusion sur la culpabilité du traître ; tous savent qu'ils n'ont travaillé à sa réhabilitation frauduleuse que par le mensonge, le faux, l'imposture sous toutes ses formes ; ils ont commis des crimes qui leur vaudraient d'être au bagne,

non pas en qualité de condamnés politiques, mais comme des condamnés de droit commun, sous la casaque du forçat : et ce sont ceux-là qui occupent les emplois publics, ce sont eux aussi qui dirigent les destinées de la France!

Quant aux bons serviteurs du pays, ils sont condamnés à l'inaction, s'ils ne sont pas persécutés dans leur personne et dans leurs biens.

Pendant ce temps, le traître bien nanti les nargue ; les attachés militaires étrangers poursuivent, sous le couvert de l'immunité diplomatique, leur besogne d'information sournoise; les espions foisonnent, s'appliquent seulement à ne pas éveiller l'attention publique et assurés, dans ce cas, de ne pas être inquiétés, surtout s'ils ont eu soin de se faire protéger par un homme politique bien en cour, comme l'avait fait le comte de Savimont.

Jamais l'histoire d'aucun peuple n'aura enregistré pareil scandale.

FIN

APPENDICE (1)

Lettre de M. Trarieux au général de Galliffet, ministre de la Guerre

Le 12 septembre 1899.

Mon général,

Je ne puis laisser passer sous silence un incident du procès de Rennes qui n'est pas une des moindres infamies qui ont eu pour berceau le bureau de statistique.

Il paraît qu'on a fait passer sous les yeux du Conseil de guerre, sur la demande de M. le commandant Cuignet, un dossier *ultra-secret*, que ce dernier est venu chercher lui-même à Paris, et dans lequel se trouvaient certaines informations de police visant ma personne : on aurait relevé, dans ce dossier, quelques visites faites par moi, en 1898, à l'ambassade d'Italie, et on les aurait rapprochées de certaines autres faites au même hôtel par MM. Scheurer-Kestner et Joseph Reinach. On aurait conclu de ce rapprochement que je n'avais pas dû reproduire dans toute leur exactitude mes entretiens avec M. le comte Tornielli, et que, dans les entrevues qui m'ont été accordées par ce dernier, j'avais dû agir de concert avec M. Joseph Reinach. Ces commentaires, qui ont circulé au Cercle Militaire de Rennes, avaient pour but évident d'affaiblir la portée de mon témoignage, et ils ne sont parvenus jusqu'à moi que la veille du jour où le Conseil de

(1) Voir page 106.

guerre a rendu son arrêt, me laissant tout juste le temps de faire entendre une protestation qui a pu, en raison de sa tardivité, passer inaperçue (1).

Il est loin, certes, de ma pensée, de vous attribuer la moindre responsabilité personnelle dans des faits qui ont dû échapper à votre attention, mais, en vous les dénonçant, j'ai la certitude que leur gravité vous frappera.

Je proteste, en première ligne, avec indignation, contre la surveillance policière dont j'ai été l'objet de la part du bureau de statistique au cours de l'année 1898. Je n'admets pas que les crédits votés par le Parlement pour un service d'information intéressant notre défense nationale servent à espionner un citoyen français dans les actes de sa vie privée, ce citoyen ne fût-il pas, d'ailleurs, un ancien ministre et un membre du Sénat. Je me révolte à la pensée que des officiers du bureau des renseignements aient cru pouvoir faire exercer sur moi, pour servir leur passion, une surveillance que rien ne justifie, et je réclame contre le maintien dans un dossier secret de renseignements qui, en eux-mêmes, ne prouvent rien, mais auxquels on a pu sourdement chercher à donner une interprétation perfide.

Je m'élève aussi avec énergie contre l'abus qui a été fait, à votre insu, de vos communications dans l'entourage du Conseil de guerre. De même que, en 1894, on avait cherché à porter un coup déloyal au capitaine Dreyfus en communiquant un dossier secret à ses juges, de même, en 1899, c'est encore par la communication de pièces secrètes qu'on a tenté de faire écarter la déposition d'un de ses principaux témoins.

Il faut, mon général, pour la sincérité de l'œuvre

(1) Cette protestation de M. Trarieux est si bien passée inaperçue que non seulement je ne l'ai pas entendue à l'audience, mais que j'en ai en vain cherché trace dans le compte rendu des débats de Rennes (C[t] C.).

judiciaire, pour l'honneur de l'armée, que de telles machinations soient désormais rendues impossibles. J'espère que vous serez d'accord avec moi pour les réprouver, et, sans doute, croirez-vous nécessaire d'en rechercher les auteurs.

Veuillez agréer, mon général, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments bien dévoués.

Signé : L. TRARIEUX.

Réponse du général de Galliffet à la lettre de M. Trarieux

Paris, le 13 septembre.

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 septembre. Je regrette les faits auxquels vous faites allusion, et je suis convaincu qu'ils n'ont été ni connus de mes prédécesseurs, ni autorisés par eux. J'ai pris, d'ailleurs, des mesures qui s'opposeront au retour de ces irrégularités (1).

Veuillez, etc.

Signé : Général de GALLIFFET.

2e lettre de M. Trarieux au général de Galliffet

Mon général,

Je vous remercie de la réponse que vous avez faite à ma réclamation touchant la surveillance policière dont

(1) Ces mesures ont consisté dans la mise en tutelle du Service des Renseignements, qui fut désormais subordonné à la Sûreté générale, c'est-à-dire au ministère de l'Intérieur. On peut dire que, depuis ce moment, le service du contre-espion-

j'ai été l'objet de la part du bureau des renseignements, mais il est un point sur lequel vous ne vous êtes pas expliqué, et vous voudrez bien me permettre de revenir à la charge.

Je vous ai formellement demandé de faire disparaître de vos dossiers secrets les deux ou trois rapports qui n'intéressent en rien la défense nationale, et que vous avez reconnu constituer, à mon égard, de regrettables « irrégularités ». Je vous prie de bien vouloir me faire savoir si je puis compter que cette satisfaction me sera donnée.

J'y tiens essentiellement pour plusieurs motifs.

C'est, d'abord, une question de principe que j'ai le devoir, dans l'intérêt général, de faire résoudre. Il ne suffit pas de condamner un acte blâmable, il faut en effacer la trace.

Je dois, en outre, pour mon compte propre prévoir l'avenir, et je ne veux pas laisser aux mains de vos successeurs des documents sans doute insignifiants en eux-mêmes, mais dont je viens d'apprendre comment, dans un huis clos, avec un peu d'hypocrisie et de malveillance, on peut essayer de se faire une arme contre moi.

Je ne vois pas qu'il puisse s'élever une objection contre un aussi légitime désir, et j'espère que je n'aurai pas à insister davantage pour que vous y fassiez droit.

Cette question posée, mon général, vous voudrez bien me permettre de vous donner quelques explica-

---

nage a cessé de fonctionner en France ; les traîtres et les espions ont pu poursuivre leurs opérations en toute sécurité : une fois de plus, les intérêts de la France ont été sacrifiés aux rancunes du parti de Dreyfus.

On a vu dans le corps de la brochure, à l'occasion du fait Savimont, comment la Sûreté générale sait au besoin couvrir les menées de l'espionnage que le Service des Renseignements lui signale encore quelquefois (Cᵗ C.).

tions en réponse à des articles de presse dont vous pourriez vous être préoccupé.

Des journaux, amis du bureau des renseignements et partisans des huis clos, se sont préoccupés de savoir d'où je pouvais tenir les faits que j'ai portés à votre connaissance et s'ils me venaient d'une indiscrétion commise par l'un des défenseurs du capitaine Dreyfus.

Voici sur ce point l'exacte vérité :

Je tiens tout ce que je vous ai dénoncé des rumeurs qui ont circulé autour du Cercle militaire de Rennes, écho régulier du Conseil de guerre.

C'est de là que sont sortis les commentaires calomnieux dont ma déposition a été l'objet. Les avocats présents au huis clos ne sont pas seulement étrangers à la communication qui m'en a été faite; j'ai à leur reprocher amicalement d'avoir, dans une exagération de prudence professionnelle, laissé passer sans protestation l'abus grave dont je me suis plaint. Ils eussent d'autant plus été fondés à s'élever contre le huis clos où a été exhibé le misérable dossier dont vous avez vous-même condamné l'origine, que, dans ce huis clos, avait été appelé à figurer M. le commandant Cuignet, instigateur de l'incident.

Je ne pense pas que cet officier supérieur se trouvât là pour assister votre représentant, M. le général Chamoin (1), et de quel droit, alors, témoin de l'accusation, avait-il été admis à discuter en secret, sur un dossier clandestin, la déposition d'un témoin de la défense? C'était, certes, plus qu'une « irrégularité »; n'y avait-il pas là, pour qui a le sens droit de la justice, une inégalité révoltante?

Je m'excuse, mon général, d'insister autant sur ce qui ne paraît aujourd'hui que d'un intérêt secondaire,

(1) En effet, ma présence au huis clos a dû considérablement gêner le général Chamoin. (Ct C...).

mais on n'a raison de l'iniquité qu'en ne cessant de s'élever contre elle.

Veuillez agréer, mon général, mes sentiments de haute considération et de dévouement sincère.

Signé : L. TRARIEUX.

Réponse du général de Galliffet à la deuxième lettre de M. Trarieux.

Paris, le 19 septembre 1899

Monsieur le sénateur,

Je ne puis consentir à faire disparaître du « dossier secret » les pièces que vous me signalez. Je n'en ai pas le droit.

Veuillez croire, etc.

Signé : GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

Troisième lettre de M. Trarieux au général de Galliffet.

Mon général,

Je ne veux point vous créer un ennui, et je n'insiste pas pour demander la suppression au dossier secret des pièces que je vous ai signalées, puisque vous ne vous croyez pas le droit de me donner satisfaction.

Mais il est, au moins, une précaution qui peut être prise et que vous ne me refuserez pas, je l'espère. Je désirerais que vous voulussiez bien joindre à ces pièces la correspondance que nous venons d'échanger. Elle perpétuerait mes protestations et garderait le souvenir des regrets personnels que vous avez bien voulu m'exprimer.

Signé : L. TRARIEUX.

Réponse du général de Galliffet à la 3e lettre de M. Trarieux

Paris, le 20 septembre 1899

Monsieur le sénateur,

En réponse à votre lettre du 19 septembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la correspondance récemment échangée entre nous, au sujet de certains documents du dossier secret de l'affaire Dreyfus, sera annexée à ce dossier, ainsi que vous en avez exprimé le désir.

Recevez etc...

Le ministre de la Guerre
Signé : GALLIFFET.

Lettre de M. Joseph Reinach à M. de Fraycinet ancien ministre de la Guerre.

Paris, le 13 septembre 1899

Monsieur le sénateur,

La lettre que votre collègue, M. Trarieux, vient d'adresser à M. le général de Galliffet, ministre de la Guerre, nous apprend que le bureau de statistique, qui employait, en 1897, les deniers de l'Etat à fabriquer des faux, s'en servait, en 1898, pour exercer des filatures contre deux sénateurs et un ancien député.

Vous étiez ministre de la Guerre quand j'ai fait à M. l'ambassadeur d'Italie, à la fin de 1898, les visites qui font l'objet des rapports du bureau des renseignements, rapports qui ont été versés dans un des dossiers secrets et communiqués, à huis clos, au Conseil de guerre de Rennes. C'est donc à vous que je m'adresse.

J'ignore si l'agent du 2e bureau qui était chargé de ma filature s'est contenté de me suivre dans la rue ou s'il était en mesure d'écouter aux portes de l'ambassade d'Italie.

Dans ce dernier cas, il a dû entendre M. le comte Tornielli me faire le récit que voici :

« Lorsqu'Esterhazy proposa ses services au colonel de Schwarzkoppen, l'attaché militaire allemand eut des soupçons : cet homme qui s'offrait ainsi appartenait-il vraiment à l'armée française ? »

On retrouve un écho de ces perplexités de l'attaché militaire allemand dans la fameuse pièce : « Doute-Preuve ».

Schwarzkoppen n'avait point à se gêner avec Esterhazy; il lui dit nettement qu'il ne le prendrait à ses gages qu'après avoir eu la preuve qu'il était vraiment officier français, non un simple aventurier.

« Et Esterhazy, qui tenait fort à être engagé, ne se formalisa point. Il donna à Schwarzkoppen un rendez-vous où l'attaché allemand put le voir défiler à cheval en uniforme d'officier supérieur, la croix sur la poitrine, à côté d'un général également en uniforme, avec lequel il s'entretenait familièrement.

« Schwarzkoppen fut convaincu, prît Esterhazy à son service.

Tel est l'un des récits que me fit le comte Tornielli dans l'une de ces visites, où j'ai été suivi par un agent du 2e bureau. Vous regrettez comme moi qu'il ne l'ait pas fait également à M. Trarieux. Votre éminent collègue l'aurait reproduit dans sa déposition, qui est à la fois une grande page d'histoire et un noble plaidoyer pour la justice.

Et, certes, Monsieur le sénateur, j'ai la conviction que cette indigne filature a été engagée et s'est exercée à votre insu. Vous conviendrez, d'autre part, que je suis fondé à vous demander si elle a été portée à votre connaissance. J'aime à penser qu'il n'en a rien été : ce

ne serait alors qu'une preuve de plus de l'anarchie qui règne dans certains services.

Je vous prie de croire, Monsieur le sénateur, à tous mes sentiments les plus distingués.

Signé : Joseph Reinach.

Réponse de M. de Freycinet à M. Joseph Reinach

Thoune, le 15 septembre 1899

Mon cher ancien député,

Je n'ai jamais donné l'ordre d'exercer sur vous et sur mes deux honorables collègues du Sénat la filature dont vous vous plaignez dans la lettre du 19 septembre reçue aujourd'hui.

Vous n'avez été, à ma connaissance, l'objet d'aucune surveillance spéciale. Si votre nom a été relevé, ce ne peut-être qu'accidentellement, comme celui des personnes en vue qui entrent dans un tel lieu sur lequel l'attention se trouve appelée.

J'ai moi-même, étant ministre, figuré dans des rapports de cette nature et ne m'en suis point étonné.

Agréez, mon cher ancien député, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : C. de Freycinet.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE III

UN DOSSIER EXPURGÉ. — MON VOYAGE DE RENNES A PARIS

CHAPITRE IV

RETOUR A RENNES

CHAPITRE V

L'ORDRE DE CONCLURE A L'INNOCENCE DE DREYFUS

Paris. — S. A. des Imp. Belleville, 29, Rue du Moulin-Vert.